



environmental  
defence

équiterre

**APPLICATION  
INCOMPLETE**

TransCanada n'est pas en mesure de préciser comment l'oléoduc ÉNERGIE EST franchira certains des principaux cours d'eau canadiens

Juin 2017

## MENTIONS

**APPLICATION INCOMPLETE :** TRANSCANADA N'EST PAS EN MESURE DE PRÉCISER COMMENT L'OLÉODUC ÉNERGIE EST FRANCHIRA CERTAINS DES PRINCIPAUX COURS D'EAU CANADIENS.

Un rapport coproduit par :



environmental  
defence



En collaboration avec :



David  
Suzuki  
Foundation



**ENVIRONMENTAL DEFENCE CANADA** et **ÉQUITERRE** aimeraient remercier ces personnes pour leur aide, sans qui ce rapport n'aurait été possible : Shelley Kath, Patrick DeRochie, Keith Brooks, Allen Braude, Carole Dupuis, Kate Blystone, Doug Tingey, Dennis LeNeveu, Stephanie Bolt, Martin Gagnon, Steven Guilbeault, Alizée Cauchon, Carmen Marie Fabio et Guylaine Fortin.

© Droits d'auteur détenus par **ENVIRONMENTAL DEFENCE Canada** et **ÉQUITERRE**, juin 2017.

Ce rapport peut être reproduit ou diffusé, en tout ou en partie, gratuitement, quel que soit le format ou le support, sans obtenir d'autorisation préalable. **ENVIRONMENTAL DEFENCE** et **ÉQUITERRE** assument la responsabilité d'éventuelles erreurs ou omissions.

## À PROPOS D'ENVIRONMENTAL DEFENCE

**ENVIRONMENTAL DEFENCE** est l'organisation environnementale la plus efficace au Canada. Nous incitons le changement et nous inspirons le gouvernement, les entreprises et la population afin d'assurer à tous un avenir écologiquement viable, en santé et prospère.



environmental  
defence

### ENVIRONMENTAL DEFENCE

116 Spadina Avenue, Suite 300  
Toronto, Ontario M5V 2K6  
Environmentaldefence.ca

## À PROPOS D'ÉQUITERRE

**Équiterre** propose des solutions concrètes pour accélérer la transition vers une société où les citoyens, les organisations et les gouvernements font des choix écologiques qui sont également sains et équitables.

En 2017, avec 140 000 sympathisants, 20 000 membres, 200 bénévoles et 40 employés, **Équiterre** est l'organisme environnemental le plus influent et le plus important au Québec.



### ÉQUITERRE

Maison du développement durable  
50, rue Sainte-Catherine Ouest, Bureau 340  
Montréal, Québec H2X 3V4  
Equiterre.org

## RÉSUMÉ

Deux ans et demi après avoir été initialement déposée auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ), la demande de TransCanada concernant le projet de construction de l'oléoduc Énergie Est omet toujours de fournir certains détails essentiels sur la manière dont il franchira les principaux cours d'eau du Canada, incluant la rivière des Outaouais, le fleuve Saint-Laurent, et la rivière Assiniboine. Une analyse de la demande soumise par TransCanada au comité de l'ONÉ chargé d'examiner le projet Énergie Est révèle que celle-ci ne fournit pas certaines informations fondamentales quant à la localisation exacte de ces traversées, ni de détails sur les méthodes de franchissement employées, en plus de comporter nombre d'autres omissions. En l'absence de telles informations, il est impossible d'évaluer les risques et les impacts potentiels sur ces cours d'eau emblématiques, ni sur les bénéfices commerciaux, écologiques, et récréatifs qu'ils procurent.

Selon la Loi sur l'Office national de l'énergie, le comité de l'ONÉ chargé d'évaluer le projet d'oléoduc doit d'abord juger que la demande de l'entreprise concernant ce projet est complète pour pouvoir donner le feu vert officiel au processus d'audience réglementaire. Considérant la quantité de pétrole qui circulera dans l'oléoduc proposé de 4 600 km de long et les risques élevés de déversement, la traversée des cours d'eau constitue un aspect crucial de la demande déposée en vue de construire l'oléoduc Énergie Est.

Même une fuite de courte durée a le potentiel de déverser d'importantes quantités de pétrole brut dans l'environnement, et de causer des préjudices substantiels aux écosystèmes, à la santé des personnes, et aux communautés situées en aval du déversement.

Alors qu'elle omet de mentionner de l'information essentielle sur le franchissement des cours d'eau, la demande concernant le projet Énergie Est demeure sans contredit incomplète et conséquemment, l'ONÉ ne doit pas entreprendre l'analyse des coûts et des bénéfices de ce projet d'oléoduc, ni débiter son processus d'évaluation sur Énergie Est.

Le présent rapport résume les lacunes informationnelles qui subsistent dans la demande de TransCanada sur le plan de la traversée de la rivière des Outaouais, du fleuve Saint-Laurent, et de la rivière Assiniboine par l'oléoduc Énergie Est.

## Rivière des Outaouais

L'oléoduc Énergie Est devrait franchir l'historique rivière des Outaouais un peu à l'est de la frontière séparant le Québec de l'Ontario. Une rupture de l'oléoduc à cet endroit de la rivière où le courant est rapide risquerait de contaminer l'eau potable de nombreuses communautés situées en aval, incluant le Grand Montréal, Laval, et la communauté mohawk de Kanesatake. Cela compromettrait également les nombreux bénéfices commerciaux, écologiques et récréatifs que procure l'embouchure de la rivière des Outaouais. Malgré ces risques, la demande déposée auprès de l'ONÉ par TransCanada ne fournit aucune analyse de risques détaillée pour la traversée de la rivière des Outaouais; en outre, l'entreprise ne précise pas la méthode qu'elle compte employer pour franchir cette rivière.



La municipalité de Pointe-Fortune au Québec, au sud du barrage de Carillon sur la rivière des Outaouais.  
Crédit photo : Alex Drainville

Lorsque TransCanada a déposé sa demande pour la première fois en octobre 2014, celle-ci comprenait une étude de faisabilité préliminaire considérant la possibilité de faire passer l'oléoduc sous la rivière des Outaouais à l'aide d'une méthode de franchissement appelée « forage directionnel horizontal » (FDH). Toutefois, l'étude a conclu que la méthode de franchissement proposée était techniquement impraticable, et qu'elle aurait vraisemblablement engendré des coûts et des retards additionnels, des impacts environnementaux plus importants, en plus de comporter de fortes probabilités d'échec. Depuis lors, TransCanada a retiré cette étude de faisabilité de sa demande déposée auprès de l'ONÉ, et n'a toujours pas fourni de nouvelle information quant au recours à une autre méthode de franchissement. En février 2017, l'entreprise TransCanada a reconnu qu'elle étudiait encore une méthode de rechange pour franchir la rivière des Outaouais qui pourrait nécessiter d'aménager la traversée à un autre endroit, ce qui laisse envisager de nouveaux risques et soulève une nouvelle série de questions.



Le fleuve Saint-Laurent entre Québec et Lévis.  
Crédit photo : Tony Webster

## Fleuve Saint-Laurent

L'oléoduc Énergie Est franchirait le fleuve Saint-Laurent près de Saint-Augustin-de-Desmaures, environ 25 km en amont de la prise d'eau potable de Sainte-Foy de la ville de Québec, ce qui met en péril l'approvisionnement en eau potable de cette agglomération. Cette traversée menace également l'estuaire du Saint-Laurent, un écosystème vulnérable d'une grande biodiversité qui constitue l'une des principales aires d'alimentation pour certaines populations de cétacés de l'Atlantique Nord et qui abrite de nombreuses espèces menacées.

L'information fournie jusqu'à présent par TransCanada concernant la traversée projetée du fleuve de l'oléoduc Énergie Est pose problème sur plusieurs plans. Premièrement, il existe des différences substantielles entre les versions française et anglaise de la demande déposée par TransCanada. Dans la version française, TransCanada a escamoté une importante évaluation technique qui juge que la traversée du fleuve pose un « risque élevé ». Cela est particulièrement troublant considérant le fait que le site envisagé pour la traversée comporte de sérieux risques de glissement de terrain et de séisme. Deuxièmement, bien que des ingénieurs-conseils aient déterminé que des études géophysiques doivent être préalablement menées afin d'évaluer la faisabilité de la méthode de traversée proposée (un tunnel remblayé), TransCanada n'a pas transmis de telles études à l'ONÉ. Pour ces raisons, il est impossible pour l'ONÉ et la population canadienne d'évaluer si la traversée proposée pour faire franchir le fleuve Saint-Laurent à l'oléoduc Énergie Est demeure faisable.

## Rivière Assiniboine — Portage la Prairie

La rivière Assiniboine a causé maintes inondations majeures par le passé ce qui a nécessité la construction d'un canal de dérivation à proximité de Portage la Prairie qui permet de détourner les eaux de crue de la rivière Assiniboine vers le nord jusqu'au lac Manitoba. Si l'oléoduc Énergie Est venait à fuir à la hauteur de la traversée de Portage la Prairie en période de crue, le pétrole déversé pourrait atteindre le lac Manitoba, les prises d'eau potable de Portage la Prairie, de même que le lac Crescent et le parc



La rivière Assiniboine. Crédit photo : Jacob Norlund

provincial de Portage Spillway, qui constituent deux destinations récréatives très prisées. Une étude de faisabilité a déterminé que l'instabilité des sols et certaines contraintes de construction rendent impossible le recours au FDH pour aménager la traversée de l'oléoduc à la hauteur de Portage la Prairie. Dans la conclusion de cette étude, les ingénieurs avertissent qu'« un FDH de franchissement de rivière à cet endroit comporterait un risque environnemental élevé, ainsi qu'un risque élevé de bris du segment intersecteur ». TransCanada a tenu compte de cet avertissement, et a signifié son intention de recourir à une autre méthode de franchissement, soit une tranchée à ciel ouvert. Cependant, l'entreprise n'a pas fourni d'étude supplémentaire sur les impacts d'un franchissement par tranchée ouverte et ne s'est que vaguement engagée à faire la démonstration que cette dernière méthode est à la fois réalisable et sécuritaire.

## CONCLUSION

Des détails fondamentaux précisant la manière dont l'oléoduc franchirait trois des plus majestueux et plus emblématiques cours d'eau du Canada — la rivière des Outaouais, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Assiniboine — sont toujours absents de la demande déposée par TransCanada. Alors que les déversements comptent parmi les plus grands risques associés au projet d'oléoduc Énergie Est, comme à tout autre oléoduc, un tel incident survenant dans l'un de ces trois cours d'eau aurait des conséquences dévastatrices.

L'évaluation du projet d'oléoduc Énergie Est par l'ONÉ devrait être ajournée jusqu'à ce que TransCanada fournisse l'information essentielle sur la localisation de ces traversées et les méthodes employées pour les aménager.

Idéalement, l'ONÉ devrait reporter l'examen du projet d'oléoduc Énergie Est jusqu'à ce que le gouvernement fédéral ait complété la modernisation de cette agence de réglementation,

un processus qui a été mis en place pour rétablir la confiance de la population envers cette instance et pour corriger d'importantes lacunes dans la manière elle réglemente et révisé les grands projets énergétiques. Advenant le non-ajournement des travaux de l'ONÉ, le comité chargé d'examiner le projet Énergie Est devrait juger que la demande déposée par TransCanada est incomplète jusqu'à ce que l'entreprise fournisse l'information cruciale sur la localisation des traversées et les méthodes employées pour les aménager. L'ONÉ doit également exiger que TransCanada rende accessibles à l'ensemble des intervenants et de la population toutes les études détaillées sur le franchissement des principaux cours d'eau, et ce, dans les deux langues officielles. Autrement, les risques que l'oléoduc projeté laisse planer sur les énormes bénéfices commerciaux, écologiques et récréatifs de ces importants cours d'eau ayant joué un grand rôle historique ne peuvent pas être évalués de manière appropriée. Qui plus est, cela donnerait une fois de plus l'impression que le processus d'examen du projet Énergie Est, déjà éclaboussé par un scandale, est entaché de partialité.

# DEMANDE INCOMPLÈTE : TRANSCANADA N'EST PAS EN MESURE DE PRÉCISER COMMENT L'OLÉODUC ÉNERGIE EST FRANCHIRA CERTAINS DES PRINCIPAUX COURS D'EAU CANADIENS

## INTRODUCTION

Deux ans et demi après avoir été initialement déposée auprès l'Office national de l'énergie (ONÉ), la demande de TransCanada concernant le projet de construction de l'oléoduc Énergie Est omet toujours de fournir certains détails essentiels sur la manière dont il franchira les principaux cours d'eau du Canada, incluant la rivière des Outaouais, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Assiniboine. Sans ces détails indispensables, la demande de TransCanada demeure incomplète et conséquemment, le signal de départ du processus d'examen de ce projet à l'ONÉ ne devrait pas être donné.

Une analyse de la demande de TransCanada soumise au comité d'examen de l'ONÉ révèle que celle-ci ne mentionne pas certaines informations fondamentales quant à la localisation exacte de ces traversées ou aux méthodes employées pour les aménager. Sans ces informations, il demeure impossible d'évaluer les risques et les impacts potentiels sur ces cours d'eau emblématiques, de même que sur les bénéfices commerciaux, écologiques, et récréatifs qu'ils procurent. Il est irresponsable d'autoriser l'examen de ce projet d'oléoduc en l'absence d'explications détaillées sur les mesures qui permettraient à TransCanada de réduire les risques de déversement dévastateur qu'il laisse planer sur la ressource la plus importante du Canada — l'eau.

Énergie Est constitue le plus long et le plus gros oléoduc jamais proposé en Amérique du Nord. Le trajet prévu de cet oléoduc, qui relierait les sables bitumineux de l'Alberta à un terminal portuaire d'exportation situé au Nouveau-Brunswick, devrait franchir près de 3 000 milieux aquatiques. Chaque lac, fleuve, rivière, ruisseau, milieu humide ou bassin versant qui se trouve sur le trajet de 4 600 km de l'oléoduc Énergie Est est précieux, et ce dernier pourrait avoir de graves effets négatifs sur l'eau potable, la santé des écosystèmes, les habitats fauniques, les pêcheries commerciales, les aires protégées et les espèces menacées. Les antécédents de TransCanada en matière de rupture d'oléoducs sont préoccupants<sup>1</sup>. Si cette entreprise n'est pas en mesure de fournir de l'information détaillée sur la manière dont l'oléoduc Énergie Est permettra au pétrole extrait des sables bitumineux de franchir trois

des plus majestueux et plus emblématiques cours d'eau du Canada, quelles sont les garanties que cet oléoduc franchira de manière sécuritaire les autres cours d'eau se trouvant sur son trajet ?

Comme le montrera le présent rapport, TransCanada n'a pas divulgué la localisation exacte de la traversée de la rivière des Outaouais, ni de détails sur la méthode qu'elle compte employer pour aménager celle-ci. Par ailleurs, l'entreprise n'a pas effectué les études de faisabilité essentielles pour la traversée du fleuve Saint-Laurent, en plus d'avoir omis un important détail dans la version française d'un rapport clé. Du reste, TransCanada n'a pas entrepris ou n'a pas publié d'étude d'impact sur la traversée de la rivière Assiniboine à proximité de Portage la Prairie (Manitoba).

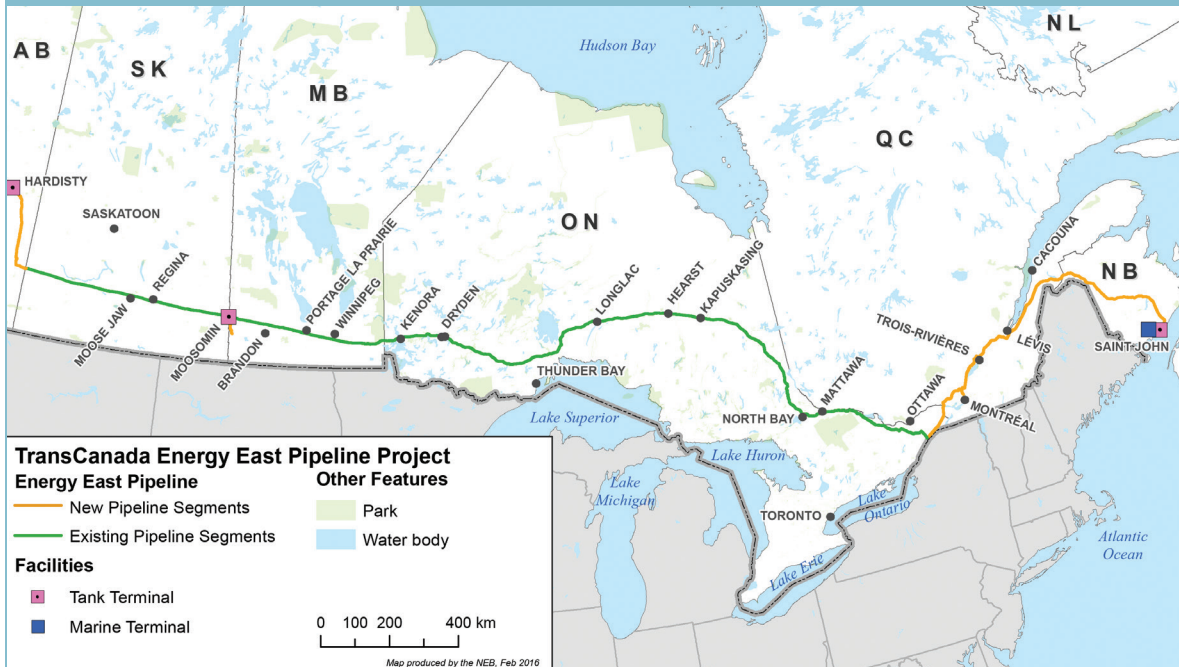
Comme pour tout projet d'oléoduc, l'une des premières étapes du processus d'examen de l'oléoduc Énergie Est mené par l'ONÉ consiste à déterminer si la demande déposée par TransCanada est complète<sup>2</sup>. Considérant le fait que TransCanada n'a pas fourni une information complète et appropriée sur la manière dont l'oléoduc franchira la rivière des Outaouais, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Assiniboine, la demande déposée par cette entreprise est sans contredit incomplète.

L'actuel comité de l'ONÉ chargé d'examiner le projet Énergie Est ne doit pas répéter les erreurs du passé. En effet, il est pour le moins troublant que le précédent comité de l'ONÉ chargé d'examiner ce projet ait jugé que la demande de TransCanada était complète. Cela a en outre contribué à alimenter une crise de confiance envers la capacité de l'ONÉ à évaluer le projet de manière impartiale et rigoureuse. En l'absence de ces informations cruciales sur le

franchissement des cours d'eau, le nouveau comité ne doit pas considérer la demande de TransCanada pour l'oléoduc Énergie Est comme complète, et ne devrait conséquemment pas commencer à l'examiner.

Si TransCanada n'est pas en mesure de fournir des informations détaillées sur la manière dont l'oléoduc Énergie Est permettra au pétrole extrait des sables bitumineux de franchir trois des plus majestueux et plus emblématiques cours d'eau du Canada, alors le signal de départ du processus d'examen de l'ONÉ ne doit pas être donné.

## Énergie Est : le plus gros et le plus long oléoduc destiné au pétrole des sables bitumineux jamais proposé en Amérique du Nord



Le projet Énergie Est s'étendrait sur 4 600 km à travers le Canada : des sables bitumineux de l'Alberta jusqu'à Saint John au Nouveau-Brunswick. Crédit photo : Office national de l'énergie

S'il est construit, l'oléoduc Énergie Est deviendra le plus gros et le plus long oléoduc destiné au pétrole extrait des sables bitumineux jamais proposé en Amérique du Nord. Cet oléoduc acheminerait sous haute pression du pétrole brut<sup>3</sup> de l'Alberta jusqu'au Nouveau-Brunswick, sur un trajet de 4 600 km à travers le Canada, et franchirait 3 000 milieux aquatiques répertoriés, en plus d'innombrables ruisseaux et milieux humides<sup>4</sup>. L'oléoduc Énergie Est pourrait transporter jusqu'à 1,1 million de barils de pétrole par jour (b/j); ce débit excède ceux d'autres projets récents visant le transport du pétrole extrait des sables bitumineux tels que la prolongation de l'oléoduc Trans Mountain de Kinder Morgan ou l'oléoduc Keystone XL de TransCanada, dont les débits prévus sont respectivement de 890 000 et 830 000 b/j.

Selon la Loi sur l'Office national de l'énergie, le nouveau comité de l'ONÉ chargé d'examiner le projet doit juger que la demande déposée par l'entreprise est complète afin de lancer le processus d'audience pour l'oléoduc projeté<sup>5</sup>. En juin 2016, le précédent

comité d'examen de l'ONÉ a estimé que la demande de TransCanada était complète<sup>6</sup>, et ce, malgré le fait qu'une vaste proportion de participants était préoccupée par les lacunes et les incohérences qu'elle comportait. L'une des lacunes les plus frappantes résidait dans le manque d'information précise quant à la localisation des traversées permettant à l'oléoduc de franchir les rivières, les lacs, les milieux humides et les voies navigables sur

son trajet (incluant d'importants cours d'eau comme la rivière des Outaouais, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Assiniboine), et quant aux méthodes envisagées par TransCanada pour aménager ces traversées.

Après avoir jugé que la demande de TransCanada était complète, les membres du précédent comité de l'ONÉ ont été forcés de se récuser du processus d'examen du projet Énergie Est en septembre 2016. Leur impartialité a été mise en doute, car ceux-ci avaient rencontré un lobbyiste travaillant pour TransCanada en dehors du cadre formel du processus d'audience<sup>7</sup>. En janvier 2017, d'autres membres de l'ONÉ ont été sélectionnés pour former un nouveau comité chargé d'examiner le projet Énergie Est. Peu de temps après sa nomination, le nouveau comité a invalidé l'ensemble des décisions prises par son prédécesseur, incluant celle voulant que la demande soit complète<sup>8</sup>. Ce nouveau comité doit maintenant se prononcer sur la complétude de la demande soumise par TransCanada.

Il s'agit là d'une occasion pour l'ONÉ de reprendre l'examen du bon pied et d'éviter de répéter les erreurs du précédent comité qui s'est récusé<sup>9</sup>. Si TransCanada n'est pas en mesure de fournir de l'information détaillée sur la manière dont l'oléoduc Énergie Est permettra au pétrole extrait des sables bitumineux de franchir trois des plus majestueux et plus emblématiques cours d'eau du Canada, alors sa demande doit être considérée comme incomplète et les audiences doivent être ajournées. Le comité d'examen ne doit pas considérer la demande portant sur le projet Énergie Est comme complète, à moins que TransCanada soit capable de préciser comment l'oléoduc franchira ces cours d'eau. En outre, il est impossible d'examiner le projet en l'absence d'information précise sur la manière dont TransCanada compte réduire les risques considérables que l'oléoduc laisse planer sur les milieux dulcicoles du Canada.

## Risques pour l'eau potable engendrés par le projet Énergie Est



Le barrage Carillon, situé en amont du passage proposé sous la rivière des Outaouais.  
 Crédit photo : Carmen Marie Fabio

Considérant la quantité de pétrole qui circule dans un oléoduc aussi gros et l'importance des risques de déversement, le franchissement des cours d'eau constitue un aspect particulièrement critique du projet Énergie Est. Même une fuite de courte durée a le potentiel de déverser de grandes quantités de pétrole brut dans l'environnement, et de causer des dommages substantiels.

Il est rarement possible de récupérer la totalité du pétrole brut déversé dans l'environnement. Lors de ruptures majeures d'oléoducs en milieu aquatique, seule une fraction du pétrole déversé peut être récupérée<sup>10</sup>. Les effets de tels déversements sur l'eau, le sol, et les sédiments sont durables, pouvant exposer les gens et les écosystèmes à des hydrocarbures toxiques pendant des années, voire des décennies. Une exposition aiguë ou chronique à la pollution aux hydrocarbures peut avoir d'importantes répercussions sur la santé des écosystèmes et des humains. Par exemple, il est notoire que le benzène contenu dans le pétrole brut cause la leucémie et des troubles neurologiques<sup>11</sup>.

## Le déversement dans la rivière Kalamazoo



Nettoyage après le déversement dans la rivière Kalamazoo.  
 Crédit photo : Greenpeace

En juillet 2010, un oléoduc d'Enbridge s'est rompu près de Marshall dans l'État du Michigan, déversant 3,8 millions de litres de pétrole brut lourd, principalement du bitume dilué, dans la rivière Kalamazoo<sup>12</sup>. Le pétrole s'est répandu en aval de la fuite sur une distance d'environ 65 km, contaminant ainsi quelque 1 795 ha (4 435 acres) de berges<sup>13</sup>. Le tronçon de la rivière Kalamazoo affecté par le déversement a été fermé pendant deux ans et de vastes segments de cette rivière sont encore contaminés à ce jour malgré une opération de nettoyage d'un montant approximatif de 1,2 milliard de dollars<sup>14</sup>. Les résidents vivant à proximité du déversement ont réagi en mentionnant notamment « Aucune somme d'argent ne pourra jamais réparer ce qui s'est passé », ou encore « Ils ont ruiné ma vie, mais cette entreprise [Enbridge] poursuit ses affaires. Que représentent quelques millions de dollars pour cette dernière ?<sup>15</sup> »

Les fuites d'oléoduc survenant dans les lacs et les rivières sont également monnaie courante au Canada. Tout récemment, soit en juillet 2016, un oléoduc appartenant à Husky Energy s'est rompu à proximité de Maidstone en Saskatchewan et a déversé 250 000 litres de pétrole brut lourd mélangé à d'autres produits chimiques dans la branche nord de la rivière Saskatchewan. Environ deux semaines après l'incident, le pétrole s'était répandu sur plus de 500 km en aval<sup>16</sup>, contaminant et interrompant pendant deux mois les sources d'approvisionnement en eau potable de 70 000 personnes<sup>17</sup>. L'opération de nettoyage devrait coûter au moins 107 millions de dollars, et le gouvernement de la Saskatchewan n'a toujours pas publié de rapport sur l'enquête qu'il a menée sur le déversement<sup>18</sup>.



Le type de pétrole qui circulerait dans l'oléoduc Énergie Est serait principalement du bitume dilué, également appelé « dilbit » (mot-valise pour diluted bitumen); il s'agit du même type de pétrole qui s'est déversé dans la rivière Kalamazoo, ce qui met très bien en perspective les risques inhérents aux traversées. Une étude publiée en 2016 par les National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine aux États-Unis (NASEM) montre que le bitume dilué coule au fond de l'eau pour ensuite adhérer sous forme de résidus aux particules et aux surfaces dans l'eau, ce qui rend sa récupération particulièrement difficile. L'étude des NASEM conclut qu'il existe peu de méthodes efficaces permettant de détecter, de confiner et de récupérer le bitume dilué dans l'eau<sup>19</sup>.

Les antécédents en matière de rupture d'oléoducs de TransCanada, l'entreprise qui entend construire l'oléoduc Énergie Est, sont particulièrement préoccupants. L'oléoduc de TransCanada qui transporte actuellement du pétrole extrait des sables bitumineux de l'Alberta jusqu'en Illinois, Keystone I, ressemble beaucoup à l'oléoduc Énergie Est, ceux-ci étant constitués d'un ancien tronçon de gazoduc converti en oléoduc auquel s'ajoute un nouveau tronçon d'oléoduc. Depuis son entrée en fonction, l'oléoduc Keystone I a fui à de nombreuses reprises, tant au niveau du segment converti que du segment ajouté<sup>20</sup>. Seulement sur sa portion en territoire canadien, 117 fuites ont été enregistrées entre juin 2010 et février 2016<sup>21</sup>. Cela équivaut à près de deux fuites par mois. La majorité de ces fuites sont survenues au cours des trois premières années d'exploitation de l'oléoduc ce qui suggère que les nouveaux tronçons, et non seulement les tronçons convertis, comportent d'inquiétants risques de fuites. Le peu de fiabilité de TransCanada en matière de sécurité entache également la réputation de ses gazoducs puisque ceux-ci ont fui à 295 reprises au Canada entre janvier 2004 et février 2016<sup>22</sup>.

TransCanada prétend que le système électronique de détection de fuites qu'elle envisage de déployer pour Énergie Est lui permettra de rapidement détecter et réparer celles-ci, mais de récents faits semblent contredire cette affirmation. La plupart des fuites ne sont pas détectées par le système électronique, mais bien par des passants ou des employés sur le terrain. Entre 2002 et 2012, les senseurs à distance n'ont détecté que 5 % des fuites d'oléoducs qui se sont produites aux États-Unis. En comparaison, la population générale a rapporté 22 % des fuites et les employés des entreprises d'oléoducs en ont constaté 62 %<sup>23</sup>.

Même si le système électronique de détection de fuites de TransCanada fonctionnait comme prévu, il ne pourrait jamais que détecter des fuites dont le flux excède 1,5 % du débit de l'oléoduc. Supposant un débit total de 1,1 million b/j, cela signifie qu'une fuite non détectée correspondant à 1,5 % pourrait relâcher 2,6 millions de litres de pétrole en une seule journée<sup>24</sup>. TransCanada affirme viser un temps de réponse de dix minutes pour réparer

les fuites. Or, même si TransCanada détectait une fuite d'oléoduc sans tarder et y réagissait selon le temps de réponse mentionné, plus d'un million de litres de bitume dilué auraient le temps de s'échapper au court de ces dix minutes<sup>25</sup>.

Voilà maintenant deux ans et demi que TransCanada a soumis sa demande originale concernant le projet Énergie Est, mais l'entreprise n'a toujours pas fourni toute l'information nécessaire sur la manière dont elle envisage de faire franchir trois importants cours d'eau à l'oléoduc, et il ne s'agit là que d'une des lacunes informationnelles relevées

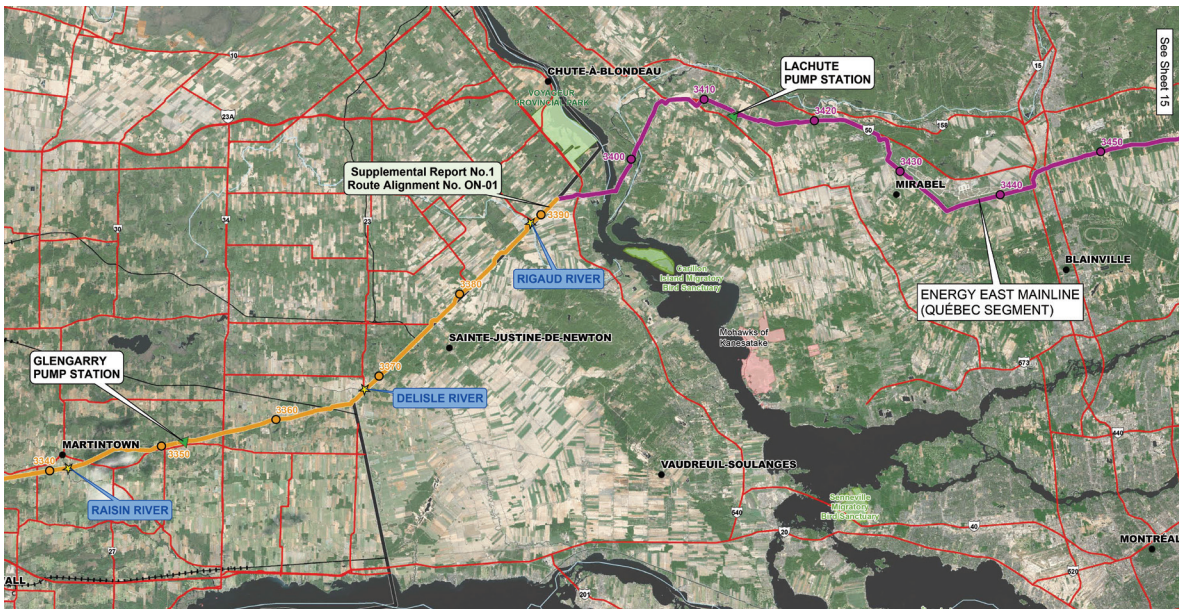
**Si TransCanada n'est pas en mesure d'expliquer aux Canadiens comment le plus long et le plus gros oléoduc jamais proposé en Amérique du Nord franchira trois des plus majestueux et des plus emblématiques**

**cours d'eau du pays, alors la demande pour le projet Énergie Est demeure incomplète.**

Le présent rapport résume les lacunes informationnelles qui subsistent dans la demande déposée par TransCanada en ce qui concerne la traversée de la rivière des Outaouais, du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Assiniboine par l'oléoduc Énergie Est. Le comité d'examen de l'ONÉ ne doit pas considérer que la demande déposée par TransCanada est complète tant et aussi longtemps que l'entreprise n'aura pas fourni l'information exigée quant au franchissement de ces trois cours d'eau. Par ailleurs, une information tout aussi détaillée devrait être également fournie pour la traversée des autres cours d'eau.

## Rivière des Outaouais

Après avoir traversé d'ouest en est l'Ontario, l'oléoduc Énergie Est franchirait la rivière des Outaouais près de Pointe-Fortune, une municipalité québécoise située juste à l'est de la frontière séparant le Québec de l'Ontario. À partir de Pointe-Fortune, l'oléoduc Énergie Est traverserait la rivière des Outaouais pour atteindre la municipalité de Carillon, pour ensuite poursuivre son trajet vers l'est en passant au nord de la région métropolitaine de Montréal. Le barrage de la centrale de Carillon, qui constitue l'installation hydroélectrique la plus puissante sur la rivière des Outaouais, se trouve à peine à 1,6 km en amont de la traversée proposée de l'oléoduc<sup>26</sup>. Le courant de la rivière est plutôt fort en aval du barrage<sup>27</sup>, le débit y étant plus élevé que certaines des rivières les plus majestueuses d'Amérique du Nord<sup>28</sup>. Au cours de la crue printanière, le débit de la rivière des Outaouais immédiatement en aval du barrage de la centrale de Carillon excède même celui des chutes du Niagara<sup>29</sup>. Si



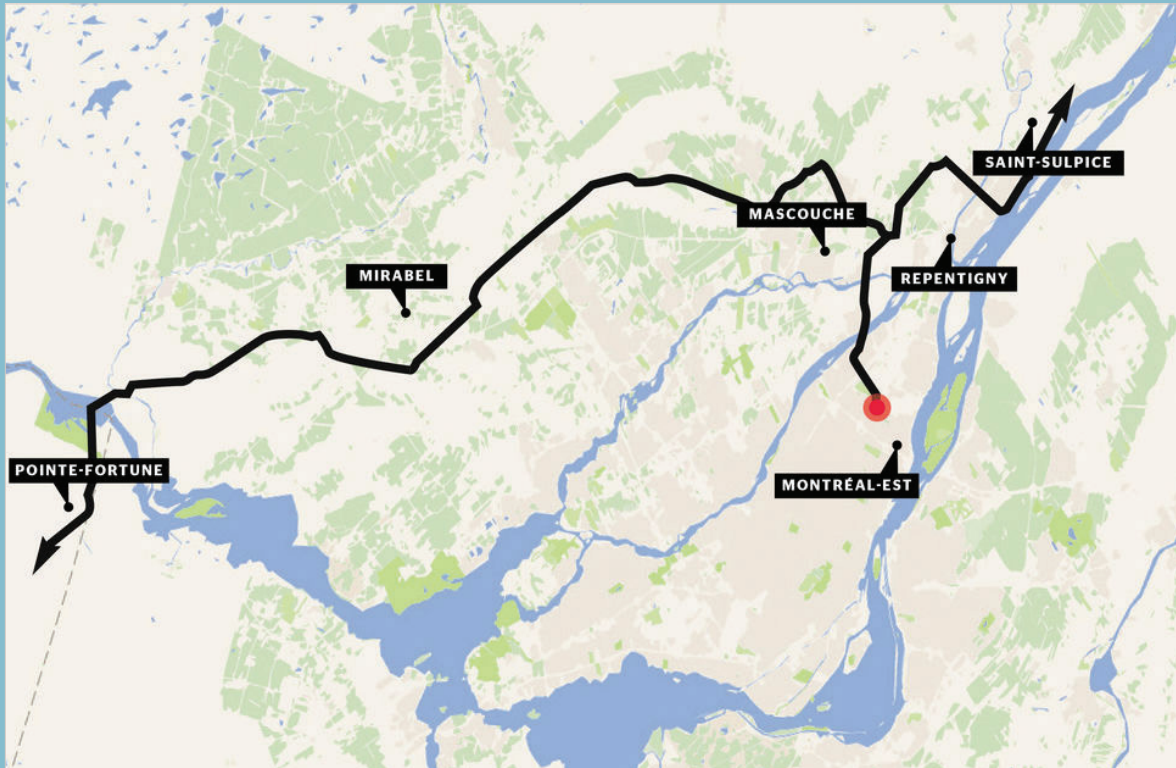
Carte du tracé proposé dans la région de la rivière des Outaouais.  
Crédit photo : TransCanada, soumis à l'Office national de l'énergie

un oléoduc se mettait à fuir à cet endroit, le pétrole déversé serait rapidement entraîné le long de la rivière; cette situation compliquerait à l'extrême toute intervention ou opération de nettoyage, en plus d'engendrer des effets dévastateurs potentiels sur la faune, la flore, de même que la santé et la sécurité des communautés situées en aval du déversement.

## L'oléoduc Énergie Est franchirait la rivière des Outaouais à la hauteur de Pointe-Fortune<sup>30</sup>.

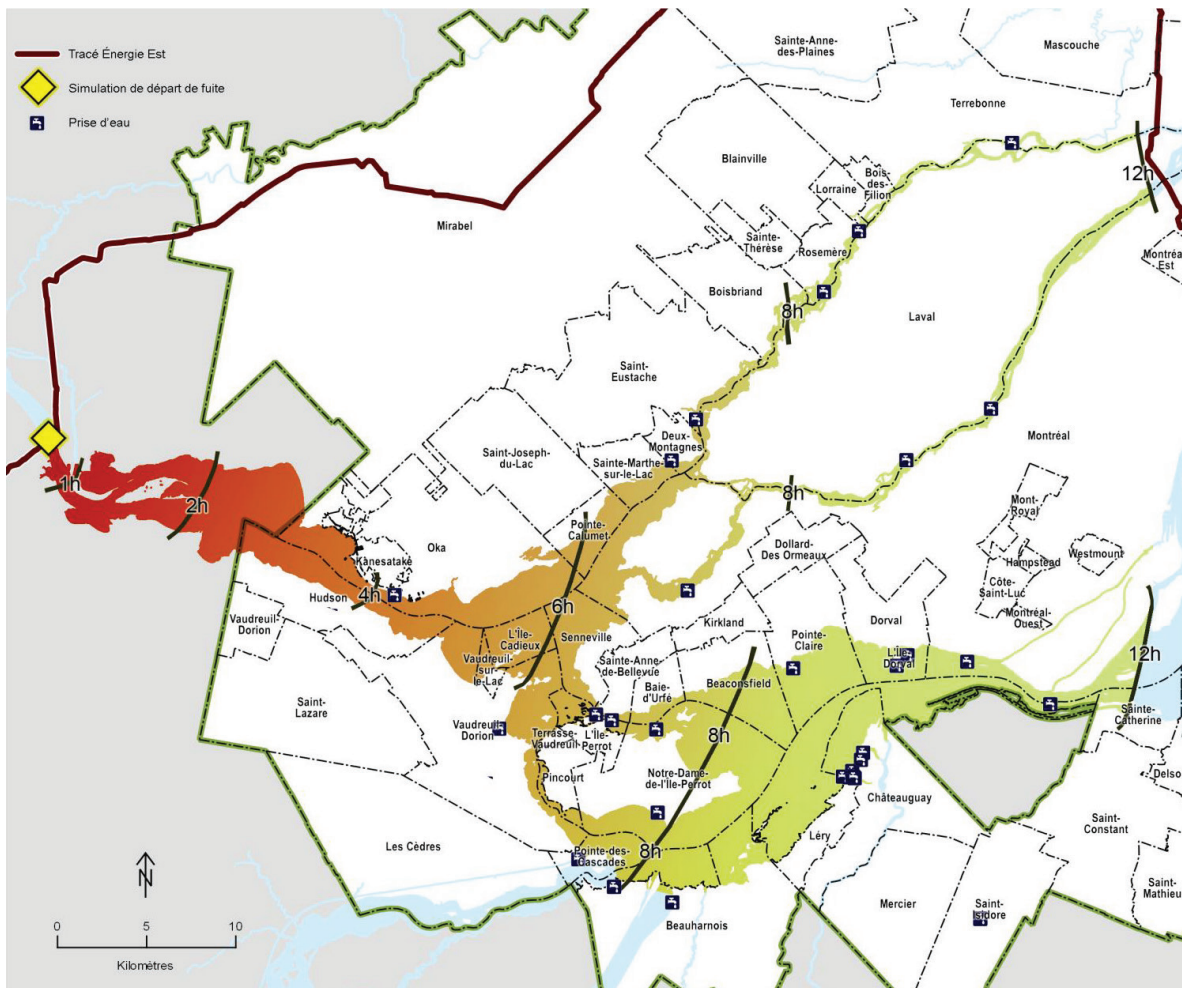
En outre, la traversée projetée de l'oléoduc se situe juste en amont de l'embouchure de la rivière des Outaouais, où ses eaux se jettent dans le lac des Deux Montagnes pour ensuite se séparer entre la rivière des Mille Îles et la rivière des Prairies, et atteindre ultimement le fleuve Saint-Laurent. Ces cours d'eau approvisionnent en eau plusieurs des 2,8 millions de personnes qui habitent le Grand Montréal. Une fuite d'oléoduc survenant à la traversée de la rivière des Outaouais risquerait conséquemment de contaminer l'eau potable de nombreuses communautés situées en aval<sup>31</sup>. En prévision d'une consultation publique sur le projet Énergie Est tenue en 2015, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a commandé une étude à la firme de génie-conseil Savaria Experts-Conseils pour évaluer les impacts potentiels dans l'éventualité où l'oléoduc laisserait échapper une importante quan-

Une étude menée par Polytechnique Montréal a révélé qu'en cas de déversement, la rivière des Outaouais serait l'une des quatre rivières traversées par l'oléoduc Énergie Est les plus vulnérables sur le plan de la qualité de leurs eaux<sup>32</sup>.



Carte du tracé proposé dans la région métropolitaine de Montréal. Crédit photo : Le Journal de Montréal  
 Les lignes noires illustrent le tracé approximatif<sup>33</sup> de l'oléoduc Énergie Est projeté. En outre, cette carte montre comment la rivière des Outaouais se jette dans d'autres rivières en aval<sup>34</sup>.

tité de pétrole à proximité de Pointe-Fortune<sup>35</sup>. Cette étude a révélé que si un déversement survenait, le pétrole brut pourrait commencer à atteindre les sédiments et les berges de la rivière en quelques heures à peine. Il a, entre autres, été estimé que si les intervenants n'étaient pas en mesure de confiner le déversement en quelques heures, le pétrole atteindrait la première prise d'eau située en aval du déversement. Par ailleurs, si le temps de réponse des intervenants venait à excéder 12 heures, un total de 26 prises s'en trouveraient affectées, compromettant ainsi l'approvisionnement en eau potable de nombreux résidents du Grand Montréal. À titre d'exemple, presque toutes les prises d'eau potable de Laval — dont la population est de 425 225 habitants — seraient affectées dans les 12 heures suivant un déversement à la traversée aménagée sur la rivière des Outaouais<sup>36</sup>.



Carte indiquant le temps que prendrait du pétrole déversé à la traversée à proximité de Pointe-Fortune pour atteindre différents points situés en aval du réseau hydrographique<sup>37</sup>.  
Crédit photo : Savaria Experts-Conseils inc.

## La rivière des Outaouais, ou la « Transcanadienne originale »



En plus de constituer une source d'eau potable pour le Grand Montréal, la rivière des Outaouais possède une grande valeur commerciale, biologique, industrielle, et récréative. Cette rivière constitue une importante source d'eau pour les activités industrielles et agricoles de même que pour les municipalités situées dans son bassin versant, en plus de permettre une foule d'activités récréatives et commerciales<sup>38</sup>.

Plus de 300 espèces d'oiseaux vivant en bordure de la rivière ont été répertoriées, ainsi que 33 espèces de reptiles et d'amphibiens, 53 de mammifères, et 85 de poissons. Parmi celles-ci, plus d'une cinquantaine sont considérées comme menacées<sup>39</sup>. Un déversement de pétrole à partir d'un oléoduc à Pointe-Fortune mettrait cette biodiversité en danger. Par exemple, le refuge d'oiseaux migrateurs de l'île Carillon, qui constitue une halte migratoire protégée<sup>40</sup>, serait directement et complètement menacé.

Faisant partie des rivières du patrimoine canadien, la rivière des Outaouais, qui est également connue sous le nom de « Transcanadienne originale », est renommée pour le rôle essentiel qu'elle a joué sur le plan du développement économique et culturel du Canada<sup>41</sup>. Le segment de la rivière des Outaouais qui se trouve en aval de la traversée projetée englobe également nombre d'activités sportives et récréatives. L'embouchure de la rivière comprend le parc national d'Oka<sup>42</sup> et le parc-nature du Cap Saint-Jacques<sup>43</sup>, qui sont deux endroits prisés de la population pour la baignade, le canot, le kayak, et la randonnée.

Considérant l'importance commerciale, écologique, et récréative de la rivière des Outaouais, de même que son grand rôle historique et les bénéfices économiques qu'elle offre aux communautés, TransCanada doit fournir à l'ONÉ une évaluation rigoureuse des risques associés au projet Énergie Est. Or, non seulement une telle évaluation est absente de la demande déposée par TransCanada, mais l'entreprise ne précise pas la méthode qu'elle compte employer pour que l'oléoduc Énergie Est franchisse la rivière des Outaouais.

Lorsque TransCanada a préparé sa demande pour la première fois en octobre 2014, celle-ci comprenait une étude de faisabilité préliminaire réalisée par la firme d'ingénierie Entec. Cette étude s'est penchée sur le « forage directionnel horizontal » (ou FDH), une méthode permettant à l'oléoduc de franchir la rivière des Outaouais sans aménager de tranchée<sup>44</sup>. Le FDH est considéré comme l'une des méthodes les moins intrusives pour aménager une traversée d'oléoduc<sup>45</sup>. Celle-ci « implique de forer un passage sous une rivière ou tout autre obstacle (comme une route), et d'y faire passer l'oléoduc<sup>46</sup> ».



La rivière des Outaouais près d'Oka, au Québec.  
Crédit photo : Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

L'étude de faisabilité a néanmoins conclu qu'il était techniquement impossible de recourir au FDH tel que proposé pour faire franchir la rivière des Outaouais à l'oléoduc à la hauteur de Pointe-Fortune; en fait, l'utilisation de cette méthode aurait vraisemblablement engendré des coûts et des retards additionnels, des impacts environnementaux plus importants, en plus de comporter de fortes probabilités d'échec<sup>47</sup>.



La rivière des Outaouais près d'Oka, au Québec.

Depuis le dépôt initial de l'étude de faisabilité en octobre 2014, et malgré le fait qu'elle ait été soumise à nouveau en décembre 2015 dans le cadre de la « demande modifiée » déposée par TransCanada, aucune information additionnelle n'a été fournie. De plus, à la demande de l'entreprise, la totalité du contenu de l'étude de faisabilité a été soustraite du dossier de l'audience à l'ONÉ; du reste, celle-ci a été retirée de la plus récente version de la de-

mande, appelée « demande consolidée », déposée par TransCanada. Il n'est pas habituel de retirer ainsi de tels rapports préliminaires d'un dossier d'audience. Même lors du dépôt des versions définitives de ces rapports, leurs versions préliminaires sont conservées en dossier. Cependant, le présent cas semble faire exception. Pour le moment, le dossier ne contient rien d'autre qu'un signet d'une page indiquant qu'une nouvelle étude sur la traversée de la rivière des Outaouais sera incessamment déposée, et que cette dernière ne sera pas préparée par Entec, la firme qui avait rédigé la précédente étude, mais par Hatch Mott MacDonald<sup>48</sup>.

TransCanada a elle-même admis que le travail nécessaire pour concevoir une traversée sécuritaire n'est pas encore terminé. Dans une déclaration envoyée par courriel à un journaliste qui rédigeait un article sur les Mohawks de Kanesatake, Tim Duboyce, porte-parole pour TransCanada, a indiqué (traduction libre) :

*Pour commencer par votre question concernant la traversée projetée de la rivière des Outaouais, je soulignerai d'abord que le site qui avait originalement été sélectionné a été abandonné après avoir mené les premières études de faisabilité. Nous examinons actuellement un nouvel emplacement qui permettra de concevoir une traversée sécuritaire. Il reste encore du travail de caractérisation géophysique à faire afin de terminer cet exercice et d'aller de l'avant avec un nouveau concept de traversée<sup>49</sup>.*

Les déversements de pétrole et les impacts qui en résultent comptent parmi les principaux risques associés au projet Énergie Est. Tenant compte de l'ensemble des risques associés à un déversement dans la rivière des Outaouais à partir de la traversée à Pointe-Fortune, il est totalement inacceptable que les participants aux audiences n'aient pas accès à l'information nécessaire pour se prononcer sur ceux-ci. En outre, il est difficile de comprendre pourquoi TransCanada n'est pas en mesure de fournir au public de l'information à jour sur

ce sujet à une étape aussi avancée du processus — soit deux ans et demi après le premier dépôt de la demande par TransCanada.

Les lacunes informationnelles concernant la traversée de la rivière des Outaouais sont toujours béantes malgré les appels répétés à rendre publique toute nouvelle information de la part de citoyens et d'intervenants préoccupés, incluant des organisations environnementales telles qu'Environmental Defence<sup>50</sup>, Équiterre<sup>51</sup>, Sentinelle Outaouais<sup>52</sup>, Écologie Ottawa<sup>53</sup>, Nature Canada<sup>54</sup> et le Conseil des Canadiens<sup>55</sup>. Plusieurs organisations administratives locales telles que la Communauté métropolitaine de Montréal<sup>56</sup> et la MRC d'Argenteuil<sup>57</sup> ont également demandé à l'ONÉ de différer sa décision de considérer comme complète la demande de TransCanada jusqu'à ce que ces lacunes, entre autres, soient comblées. La Première Nation mohawk de Kanesatake, qui est située aux abords de la rivière des Outaouais, a également soulevé d'importantes préoccupations quant aux impacts potentiellement dévastateurs qu'un déversement de pétrole aurait sur leur communauté<sup>58</sup>. En outre, des experts mandatés par la Commission de l'énergie de l'Ontario pour mener une analyse approfondie de la demande de TransCanada ont conclu que cette dernière était incomplète en raison de l'absence de détails sur les traversées et d'autres lacunes<sup>59</sup>.

TransCanada a indiqué qu'elle soumettrait une étude de faisabilité sur la traversée de la rivière des Outaouais à la fin de 2016, mais l'entreprise n'a pas respecté sa propre date butoir<sup>60</sup>. Une étude réalisée par Polytechnique Montréal remet en question la faisabilité technique de tout recours au FDH pour aménager la traversée à Pointe-Fortune en raison de risques géologiques tels que les glissements de terrain qu'induit le sol hétérogène, silteux et de mauvaise qualité structurale à cet endroit<sup>61</sup>. Polytechnique Montréal recommande que TransCanada choisisse un autre endroit pour franchir la rivière des Outaouais ou qu'elle opte pour une autre méthode pour aménager la traversée<sup>62</sup>.

Recourir à une autre méthode pour franchir la rivière des Outaouais en lieu et place du FDH soulève une nouvelle série de questions, incluant celle consistant à savoir si TransCanada envisage ou non de construire un tunnel sous celle-ci. Le rapport de Polytechnique Montréal indique qu'un tunnel compte parmi les nombreuses méthodes envisageables pour faire franchir la rivière des Outaouais à l'oléoduc Énergie Est. L'expérience en matière de traversée par tunnel de TransCanada n'est toutefois pas connue. Du reste, il semble plausible qu'un tel tunnel puisse engendrer des impacts différents et éventuellement plus substantiels qu'une traversée par FDH. Dans la fiche d'information que TransCanada a préparée sur les méthodes de franchissement des cours d'eau, l'entreprise mentionne « trois types de méthodes de franchissement qui ont déjà été employées et qui sont reconnues pour minimiser les impacts environnementaux potentiels<sup>63</sup> ». Or, bien que le FDH y soit mentionné, ce n'est



pas le cas des tunnels. Le fait que les tunnels ne soient pas mentionnés soulève la question à savoir si ceux-ci possèdent une plus forte empreinte environnementale et comportent de plus grands risques que le FDH. Le trou foré horizontalement par FDH pour y insérer l'oléoduc possède un diamètre à peine supérieur à celui de l'oléoduc, alors qu'un tunnel possède un diamètre bien plus important, ce qui implique qu'il est nécessaire d'enlever une quantité plus importante de terre et de roc du lit de la rivière que dans le cas du FDH.

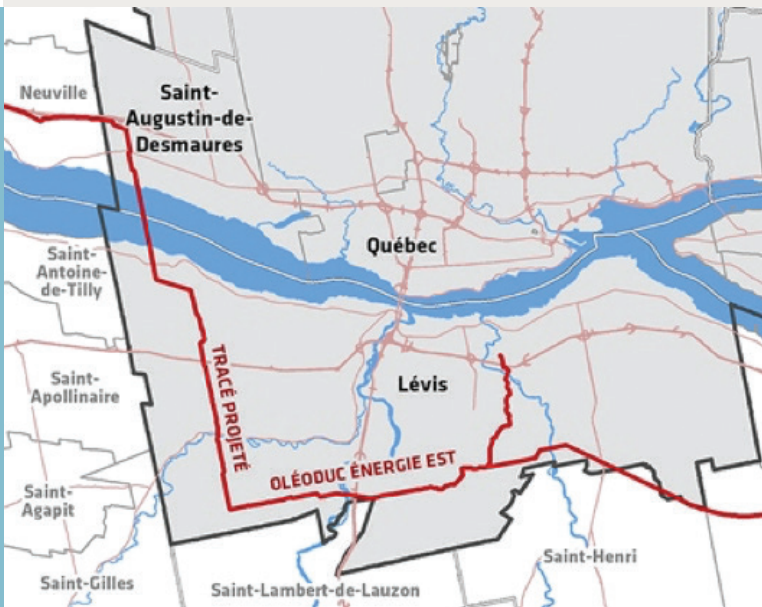
Selon cette dernière méthode, l'oléoduc passe dans un tunnel et l'espace restant est soit laissé vide, afin de permettre le passage d'un véhicule pour l'entretien de l'oléoduc, soit comblé.

La rivière des Outaouais possède une énorme valeur commerciale, écologique et récréative, en plus d'avoir joué un grand rôle historique. Or, deux ans et demi après avoir déposé sa demande, TransCanada n'a toujours pas divulgué aux Canadiens où et comment elle entendait faire franchir la rivière des Outaouais à l'oléoduc Énergie Est malgré les risques que laisse planer un éventuel déversement sur les communautés et les écosystèmes situés en aval.

La section de l'oléoduc Énergie Est proposé située à l'est de Montréal suivrait la rive nord du fleuve Saint-Laurent, pour ensuite franchir celui-ci aux environs de Saint-Augustin-de-Desmaures, à quelques kilomètres au sud-ouest (en amont) de Sainte-Foy, pour atteindre la rive sud à la hauteur du quartier Saint-Nicolas à Lévis<sup>64</sup>. La prise d'eau de Sainte-Foy, un arrondissement de Québec, est ap-

La section de l'oléoduc Énergie Est proposé située à l'est de Montréal suivrait la rive nord du fleuve Saint-Laurent, pour ensuite franchir celui-ci aux environs de Saint-Augustin-de-Desmaures, à quelques kilomètres au sud-ouest (en amont) de Sainte-Foy, pour atteindre la rive sud à la hauteur du quartier Saint-Nicolas à Lévis<sup>64</sup>. La prise d'eau de Sainte-Foy, un arrondissement de Québec, est ap-

## Fleuve Saint-Laurent



Carte du tracé proposé dans la région de la rivière des Outaouais.  
Crédit photo : TransCanada, soumis à l'Office national de l'énergie

La section de l'oléoduc Énergie Est proposé située à l'est de Montréal suivrait la rive nord du fleuve Saint-Laurent, pour ensuite franchir celui-ci aux environs de Saint-Augustin-de-Desmaures, à quelques kilomètres au sud-ouest (en amont) de Sainte-Foy, pour atteindre la rive sud à la hauteur du quartier Saint-Nicolas à Lévis<sup>64</sup>. La prise d'eau de Sainte-Foy, un arrondissement de Québec, est ap-

proximativement située à 25 km en aval du site de la traversée de l'oléoduc<sup>65</sup>. Publiée en décembre 2015 par des professeurs de Polytechnique Montréal, une étude évaluant les impacts d'un éventuel déversement à l'endroit où l'oléoduc franchit le fleuve Saint-Laurent indique que trois espèces de poissons particulièrement intolérantes à la pollution seraient affectées : l'esturgeon noir, le fouille-roche gris, et la laquaiche argentée<sup>66</sup>. Or, selon le Registre public des espèces en péril, l'esturgeon noir est une espèce « menacée » et le statut du fouille-roche gris est jugé « préoccupant »<sup>67</sup>.

### Traversée du fleuve Saint-Laurent de l'oléoduc Énergie Est<sup>68</sup>.

Du reste, ce segment du fleuve Saint-Laurent ne se situe pas très loin en amont de l'estuaire du Saint-Laurent, qui constitue l'un des plus grands et plus profonds estuaires à travers le monde<sup>69</sup>. À peine à quelques kilomètres en aval de Québec, le fleuve s'élargit pour devenir un grand estuaire à la hauteur de l'île d'Orléans, où l'eau douce du fleuve se mélange à l'eau salée de l'océan<sup>70</sup>.

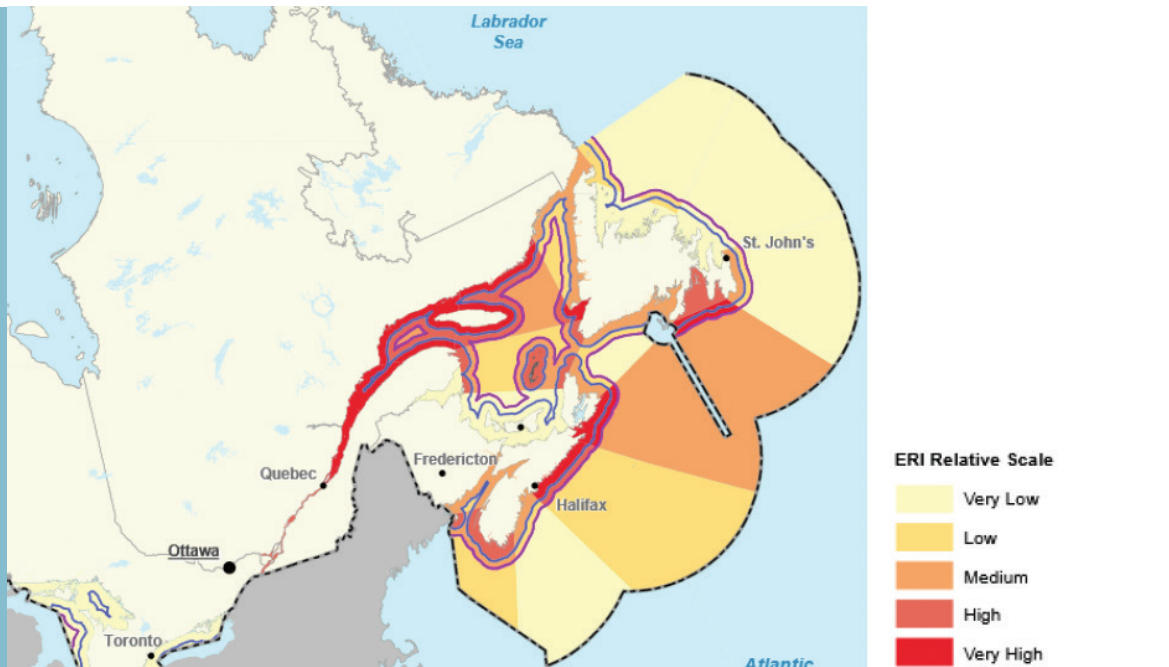
Le rapport publié par Polytechnique Montréal mentionne qu'un déversement survenant à l'endroit où il est prévu que l'oléoduc franchisse le fleuve Saint-Laurent serait catastrophique, car il s'agit de « l'un des écosystèmes les plus vulnérables » de ce dernier<sup>72</sup>. La carte ci-dessous illustre la gravité des conséquences d'un déversement de pétrole qui surviendrait dans le fleuve Saint-Laurent à proximité de la Ville de Québec.

De nombreux problèmes subsistent quant à l'information fournie par TransCanada jusqu'à présent en ce qui concerne la traversée du fleuve Saint-Laurent. D'abord et avant tout, il existe des différences substantielles entre les versions fran-

L'estuaire abrite une riche biodiversité et constitue notamment l'une des principales aires d'alimentation pour certaines populations de cétacés de l'Atlantique Nord<sup>71</sup>.



Une baleine bleue dans le fleuve Saint-Laurent.  
Crédit photo : Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins



Index du risque environnemental pour l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent à la suite d'un déversement de pétrole brut à proximité de Québec<sup>73</sup>. Crédit photo : WSP Canada Inc

çaises et anglaises de la demande que TransCanada a déposée sur le plan de l'évaluation technique de cette traversée. Dans le cadre de sa demande, TransCanada a mandaté la firme d'ingénieurs-conseils calgarienne Golder Associate pour produire un rapport sur les risques hydrotechniques. Le rapport, daté de mars 2015, établit que la traversée de l'oléoduc qui serait aménagée sur le fleuve Saint-Laurent comporte un « risque élevé » et recommande que cette traversée soit soumise à la phase 3 d'une évaluation environnementale<sup>74</sup>. Toutefois, la version française de ce rapport omet de mentionner la recommandation voulant que la phase 3 d'une étude des risques hydrotechniques soit menée pour le franchissement du fleuve Saint-Laurent<sup>75</sup>.

Afin de mieux comprendre l'importance du problème en cause, la phase 2 d'une évaluation environnementale sert à caractériser de manière plus approfondie les risques engendrés par la traversée qui ont reçu une cote élevée au cours de la phase 1. Le fleuve Saint-Laurent est l'un des 20 cours d'eau québécois dont le franchissement est considéré comme comportant des risques élevés (aux fins de comparaison, l'Ontario compte un seul cours d'eau dont la traversée a reçu cette cote, et le Nouveau-Brunswick, six). La phase 3 d'une évaluation est menée lorsqu'il est requis d'étudier plus en profondeur une traversée dont les risques sont considérés comme élevés. Elle consiste ainsi en une analyse détaillée des risques relevés et des mesures de mitigation.

Au moment de déposer le présent rapport, TransCanada n'avait toujours pas mené la phase 3 de l'évaluation des risques hydrotechniques pour la traversée du fleuve Saint-Laurent.

Cette situation est particulièrement troublante considérant le fait que le site envisagé pour aménager la traversée qui franchira le fleuve comporte d'importants risques de glissement de terrain et de séisme. L'étude menée par Polytechnique Montréal a révélé que les berges de la rive nord du fleuve Saint-Laurent ne sont pas stables en raison de la composition du sol, et que la majorité des sites de franchissement comportant des risques élevés de glissement de terrain sont situés sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Saint-Augustin-de-Desmaures — justement là où TransCanada prévoit aménager la traversée de l'oléoduc<sup>76</sup>. Si les berges ne sont pas suffisamment stables pour empêcher un glissement de terrain, il est évident que les risques de rupture et déversement sont sérieux.

En plus de comporter des risques de glissement de terrain, la zone entourant la traversée projetée est également sujette aux séismes. TransCanada a choisi de faire franchir le fleuve Saint-Laurent à l'oléoduc par l'entremise d'un tunnel remblayé, et a conséquemment mandaté la firme de consultants Hatch Mott MacDonald afin qu'elle produise une étude de faisabilité pour cette méthode<sup>77</sup>.

Toujours selon cette étude, « la ZSC est considérée comme l'une des plus actives dans l'Est du Canada », admettant toutefois que « la zone du projet est située à une distance ap-

Entre autres, cette étude indique que la traversée aménagée sur le fleuve Saint-Laurent « est située dans la portion sud-ouest de la zone sismique de Charlevoix (ZSC)<sup>78</sup> ».

proximative de 140-170 km de la région comportant la plus haute densité sismique<sup>79</sup> ». Un autre rapport commandé par le Bureau d'assurance du Canada daté d'octobre 2013 décrit la ZSC comme étant « l'une des zones sismiques comptant parmi les plus actives dans l'Est de l'Amérique du Nord », en plus de mentionner qu'il y a entre 5 et 15 % de chance d'observer un séisme majeur d'ici les 50 prochaines années dans cette région<sup>80</sup> (à partir de 2013). Il est tout aussi inquiétant d'apprendre qu'une fois que l'oléoduc atteint la rive sud, il traverse directement l'une des parties les plus dangereuses de la ZSC, près de La Pocatière et de Saint-Onésime. Il appert ainsi que les risques de séismes pourraient également être importants en ce qui concerne la section de l'oléoduc située en aval de la traversée du fleuve.

Tenant compte de la méthode retenue pour franchir le fleuve, la firme Hatch Mott MacDonald a indiqué que des études géophysiques supplémentaires sont nécessaires<sup>81</sup>. Des études sismiques sont notamment recommandées. Il est difficile de savoir si les tests sismiques ont été menés, car TransCanada n'a pas fait part d'une telle chose à l'ONÉ ni ne l'a rendue publique<sup>82</sup>. Finalement, un autre document inclus dans la demande de TransCanada indique que bien que la méthode permettant d'aménager la traversée ait été déterminée dans ses grandes lignes (un tunnel remblayé), cette dernière reste encore à être définitivement acceptée alors que TransCanada s'est engagée à mener une étude de faisabilité « au cours de la phase de conception détaillée<sup>83</sup> ».

La manière dont TransCanada propose de faire franchir le fleuve Saint-Laurent à l'oléoduc Énergie Est comporte de sérieux risques. Certaines études de faisabilité essentielles n'ont pas été faites. En outre, les importantes différences entre les versions françaises et anglaises de l'étude de faisabilité demeurent la source de profondes inquiétudes chez les francophones comme chez les anglophones. Considérant ces graves lacunes informationnelles, il est impératif que TransCanada réalise l'ensemble des études approfondies sur la traversée du fleuve Saint-Laurent et qu'elle soumette celles-ci à l'ONÉ.

## Rivière Assiniboine — Portage la Prairie

La rivière Assiniboine coule sur une distance de plus de 1 000 km. Prenant sa source dans la partie orientale de la Saskatchewan, elle coule d'abord vers le sud pour entrer au Manitoba et ensuite parcourir le sud de cette province en direction de l'est, reliant ainsi la plupart des grandes villes manitobaines. Elle serpente à travers Brandon, le sud de Portage la Prairie et Winnipeg, toutes ces villes étant situées à proximité du trajet de l'oléoduc Énergie Est proposé. Le gazoduc existant, qu'il est prévu de convertir en oléoduc, franchit la rivière Assiniboine à deux endroits. La première traversée est située juste à l'ouest de Miniota, à proximité de la frontière entre la Saskatchewan et le Manitoba, où se trouve un site archéologique « hautement important<sup>84</sup> ». Quant à la seconde traversée, elle est située à environ 5 km au sud de la ville de Portage la Prairie<sup>85</sup> et à environ 75 km de Winnipeg.

Des deux traversées aménagées sur la rivière Assiniboine, seule celle à proximité de Portage la Prairie a été évaluée par TransCanada, car c'est la seule à nécessiter de nouvelles sections de tuyau. Contrairement à la traversée située à Miniota, celle de Portage la Prairie nécessite le remplacement de l'actuel tuyau, d'un diamètre de 36 pouces, par un nouveau tuyau d'un diamètre de 42 pouces, qui correspond à celui des sections de l'oléoduc situées de part et



La rivière Assiniboine près de Portage la Prairie, au Manitoba. Crédit photo : Geoff Sowrey

Carte du bassin-versant de la Rivière Rouge du Nord, avec la rivière Assiniboine soulignée. Crédit photo : Karl Musser



d'autre de la rivière. Dans la demande qu'elle a déposée, TransCanada n'a pas mentionné ni évalué de traversées le long du tronçon du gazoduc existant qui, dans le cadre du projet Énergie Est, sera modifié afin de transporter du pétrole brut, y compris celle aménagée à Miniota. Cette dernière traversée, à l'instar de la totalité du tronçon converti d'Énergie Est, demeure source de préoccupations. Toutefois, le présent rapport met l'accent sur la traversée aménagée à Portage la Prairie, car, malgré les graves conséquences pour les résidents manitobains qui découleraient d'un déversement à cet endroit, des détails essentiels sur les risques et les impacts potentiels associés à cette traversée sont absents de la demande de TransCanada. Cette traversée est située à moins de 5 km en amont de la prise d'eau potable de Portage la Prairie, celle-ci étant située à l'extrémité sud-ouest de la ville<sup>86</sup>.

En conséquence, la majeure partie des 13 000 personnes habitant cette ville seraient privées d'eau si un déversement<sup>87</sup> survenait. Du reste, les Premières Nations de Long Plain et de Dakota Plains s'approvisionnent elles aussi en eau à partir de la rivière Assiniboine<sup>88</sup>.

## La demande de TransCanada ne tient pas compte des rivières franchies par le gazoduc qui sera converti en oléoduc

Dans le cadre du projet Énergie Est, TransCanada prévoit convertir un tronçon de 3 000 km d'un gazoduc déjà existant — soit le Canadian Mainline, qui date déjà de quelques décennies — qui circule en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, et en Ontario, et qui n'a originalement pas été conçu pour transporter du pétrole. Les experts mandatés par la Commission de l'énergie de l'Ontario ont par ailleurs confirmé que ce tronçon qui sera intégré au trajet de l'oléoduc Énergie Est n'a pas été conçu pour réduire les impacts environnementaux d'un déversement de bitume dilué<sup>89</sup>.

Cependant, dans sa demande, TransCanada ne fournit aucune information sur la localisation précise de centaines de traversées situées entre l'Alberta et l'Ontario, ni sur les impacts potentiels d'un déversement de pétrole au niveau de ces traversées. L'entreprise n'a tout simplement pas évalué de manière individuelle la sécurité ou les impacts des différentes traversées présentes sur la portion convertie de l'oléoduc<sup>90</sup>. L'absence d'information sur les traversées du gazoduc existant qui serait converti en oléoduc est particulièrement préoccupante considérant le nombre d'incendies et d'explosions causés par le gazoduc au fil des années, ce qui soulève de sérieuses questions quant à son intégrité<sup>91</sup>. Parmi ces incidents, il est possible de recenser une importante explosion survenue en 2014 à Otterburne<sup>92</sup>, au sud de Winnipeg, de même qu'une autre explosion survenue en 1996 près de Winnipeg qui a détruit une maison, et qui est partiellement imputable à l'instabilité des berges de la rivière LaSalle à la hauteur de la traversée<sup>93</sup>.

La rivière Assiniboine a causé maintes inondations majeures par le passé, ce qui a rendu nécessaire la construction d'un canal de dérivation à proximité de Portage la Prairie<sup>94</sup>, un ouvrage imposant de 29 km de long qui permet d'atténuer les inondations entre Portage la Prairie et Winnipeg en détournant les eaux de crue de la rivière Assiniboine vers le nord jusqu'au lac Manitoba<sup>95</sup>. Un évacuateur de crue situé juste à l'ouest de Portage la Prairie sert à réguler l'admission des eaux de crue de la rivière Assiniboine vers le canal de dérivation afin d'éviter que celles-ci n'atteignent la ville. Si l'oléoduc Énergie Est venait à fuir en amont de Portage la Prairie durant la saison des inondations, le pétrole déversé pourrait conséquemment couler en direction du lac Manitoba. Si le volume des eaux de crue excède

la capacité du canal de dérivation comme cela s'est déjà produit<sup>96</sup>, le pétrole déversé pourrait également atteindre la portion de la rivière Assiniboine qui borde Portage la Prairie alors que celle-ci poursuit son cours vers l'est.

En plus de comporter des risques pour l'eau potable, un déversement qui surviendrait à la traversée de la rivière Assiniboine à la hauteur de Portage la Prairie pourrait engendrer d'autres conséquences négatives pour les résidents de la région. Un déversement survenant à la hauteur de cette traversée pourrait contaminer le lac Crescent, un petit plan d'eau parfois qualifié de « fleuron de Portage la Prairie<sup>97</sup> » qui constitue une destination récréative prisée. Le parc provincial de Portage Spillway est également menacé si une rupture de l'oléoduc survient à cette traversée située en amont. Ce parc provincial est situé à moins de 5 km en aval de la traversée de l'oléoduc et constitue un site prisé pour la pêche au doré noir, le doré jaune, le grand brochet, et le malachigan<sup>98</sup>.

TransCanada n'a toujours pas fourni l'information essentielle concernant la traversée de la rivière Assiniboine au sud de Portage la Prairie. En 2014, la firme de génie-conseil Entec a produit une étude de faisabilité sur cette traversée pour TransCanada<sup>99</sup>, que cette dernière a incluse dans la demande originale qu'elle a déposée à l'ONÉ.

Comme dans le cas de la rivière des Outaouais, TransCanada proposait alors de faire passer l'oléoduc Énergie Est sous le lit de la rivière à l'aide du FDH<sup>100</sup>. Toutefois, après avoir mené son étude, Entec a conclu qu'il est impossible de franchir la rivière Assiniboine à l'aide du FDH en raison de l'instabilité des sols et de contraintes de construction. Les ingénieurs ont conséquemment averti qu'« un FDH de franchissement de rivière à cet endroit comporterait un risque environnemental élevé, ainsi qu'un risque élevé de bris du segment intersec-teur<sup>101</sup> ».

Sur la base des résultats de cette étude, TransCanada a décidé d'abandonner le FDH et a fait part de son intention de recourir à une autre méthode, soit une tranchée à ciel ouvert<sup>102</sup>. L'entreprise n'a toutefois pas mené d'étude supplémentaire — à tout le moins, elle ne l'a pas déposée à l'ONÉ ni ne l'a rendue publique — sur les impacts d'un franchissement par l'entremise d'une tranchée ouverte. En fait, les seules informations que TransCanada a transmises se résument à un diagramme de la tranchée projetée tenant sur une page<sup>103</sup>; une référence à une étude de faisabilité ayant conclu que l'aménagement d'une traversée par FDH est impraticable<sup>104</sup>; et une vague promesse de mener une nouvelle étude « au cours de la phase de conception détaillée » de l'oléoduc Énergie Est<sup>105</sup>.

TransCanada n'a toujours pas transmis à l'ONÉ ni rendu public l'information qu'elle a promise sur la tranchée ouverte qui permettrait à l'oléoduc de franchir la rivière Assiniboine au sud de Portage la Prairie. En conséquence, les Canadiens ne savent toujours pas de quelle manière TransCanada prévoit de faire franchir la rivière Assiniboine à l'oléoduc Énergie Est.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des détails essentiels sont absents de la demande que TransCanada a déposée pour son projet Énergie Est. L'entreprise n'a pas révélé de quelle manière l'oléoduc franchirait trois des plus majestueux et plus emblématiques cours d'eau du Canada — la rivière des Outaouais, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Assiniboine.

Les trois cours d'eau dont il est question dans le présent rapport comportent d'énormes bénéfices commerciaux, écologiques et récréatifs, en plus d'avoir joué un grand rôle historique. Qu'il s'agisse d'établissements de Premières Nations ou de grandes villes, des communautés entières dépendent de ces cours d'eau pour leur approvisionnement en eau potable. Considérant les antécédents de TransCanada en matière de rupture d'oléoducs et de déversements de pétrole, il y a de bonnes raisons de s'attendre à ce que d'autres incidents se produisent dans l'avenir si ce projet obtient le feu vert. Cela laisse planer un risque sur nos lacs, nos rivières et nos voies navigables. Quoi qu'il en soit, le projet ne peut pas être évalué et la demande ne peut pas être considérée comme complète tant que l'information essentielle sur la manière dont l'oléoduc franchira ces cours d'eau ne sera pas fournie.

Le gouvernement fédéral examine actuellement comment moderniser l'ONÉ<sup>106</sup> de manière à corriger d'importantes lacunes dans la manière dont ce dernier réglemente et révisé les grands projets énergétiques, et à restaurer la confiance de la population envers cette instance. Plusieurs participants au processus d'audience incluant Environmental Defence, Équiterre, et Écologie Ottawa ont clairement demandé au gouvernement fédéral d'ajourner l'examen du projet Énergie Est jusqu'à ce que le processus de modernisation de l'ONÉ soit terminé. Un nouvel exercice d'examen sous les auspices d'un ONÉ modernisé permettrait de faire table rase et d'éviter que le nouveau comité répète les erreurs de son prédécesseur. Toutefois, si le gouvernement fédéral et l'ONÉ décident de donner le feu vert à l'examen du projet Énergie Est avant la modernisation de l'ONÉ, la moindre des choses que le comité peut faire est d'exiger que TransCanada dépose une demande complète.

Nous recommandons à l'ONÉ de suivre les étapes suivantes avant de procéder à l'examen de la demande que TransCanada a déposée pour son projet Énergie Est :

- 1** L'ONÉ ne doit pas considérer la demande de **TransCanada** comme complète tant que cette entreprise n'aura pas précisé la location et les méthodes d'aménagement des traversées sur la rivière des Outaouais, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Assiniboine. Le fait que cette dernière information cruciale soit absente dans le cas de trois des plus majestueux et plus emblématiques cours d'eau du Canada est à la fois préoccupant et inacceptable.
- 2** Le comité d'examen de l'ONÉ doit exiger que **TransCanada** lui transmette toutes les études approfondies concernant le franchissement des principaux cours d'eau, et ce, dans les deux langues, et doit rendre celles-ci accessibles à l'ensemble des intervenants et de la population.

## RÉFÉRENCES ET NOTES

1. Environmental Defence, Conseil des Canadiens, et Transition Initiative Kenora. 2016. Énergie Est : une menace à l'eau potable. Accessible à [http://equiterre.org/sites/fichiers/energie\\_est\\_-\\_une\\_menace\\_a\\_leau\\_potable.pdf](http://equiterre.org/sites/fichiers/energie_est_-_une_menace_a_leau_potable.pdf).
2. Voir le paragraphe 52(1) de la Loi sur l'Office national de l'énergie, accessible à <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/N-7.pdf>.
3. TransCanada compte utiliser l'oléoduc Énergie Est pour transporter du bitume dilué en provenance de l'Ouest canadien, mais cet oléoduc serait également en mesure de transporter d'autres types de pétroles, comme du pétrole brut synthétique ou du pétrole de schiste.
4. Environmental Defence, Conseil des Canadiens, et Transition Initiative Kenora. 2016. Énergie Est : une menace à l'eau potable. Accessible à [http://equiterre.org/sites/fichiers/energie\\_est\\_-\\_une\\_menace\\_a\\_leau\\_potable.pdf](http://equiterre.org/sites/fichiers/energie_est_-_une_menace_a_leau_potable.pdf).
5. Voir le paragraphe 52(4) de la Loi sur l'Office national de l'énergie, accessible à <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/N-7.pdf>. Les critères établis par l'ONÉ afin de déterminer si une demande est complète sont vagues, allusifs et presque futiles en regard de la discrétion exigée. Comme l'a précisé le précédent comité chargé d'examiner le projet Énergie Est, la décision quant à la complétude de la demande est prise lorsque l'ONÉ établit qu'une « demande est suffisamment complète pour procéder à l'évaluation ». Intitulée Energy East Project and Asset Transfer (Energy East), and Eastern Mainline Project, la lettre contenant la décision no 11 de l'ONÉ qui a été transmise à Oléoduc Énergie Est limitée et à TransCanada Pipelines Ltd. n'apparaît plus sur le site de l'ONÉ. Dans cette lettre, l'ONÉ se préoccupe principalement de savoir si le fait que la demande omet de mentionner certaines questions importantes n'empêcherait pas les citoyens de prendre part aux débats lors des audiences publiques. En outre, l'ONÉ estime que le fait qu'une demande ne se conforme pas aux critères énoncés dans son Guide de dépôt (ONÉ, 2016-02, accessible au [www.neb-one.gc.ca/bts/ctr/gnnb/flngmnl/flngmnl-fra.pdf](http://www.neb-one.gc.ca/bts/ctr/gnnb/flngmnl/flngmnl-fra.pdf)) ne constitue pas un obstacle à la détermination de sa complétude.
6. Office national de l'énergie. 16 juin 2016. Signal de départ donné par l'Office national de l'énergie pour Énergie Est. Communiqué de presse. Accessible à <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?mthd=tp&crtr.page=1&nid=1085759&crtr.tp1D=1>.
7. De Souza, M. 9 septembre 2016. « Pipeline panel recuses itself, chairman reassigned from Energy East duties ». National Observer. Accessible au [www.nationalobserver.com/2016/09/09/news/pipeline-panel-recuses-itself-chairman-reassigned](http://www.nationalobserver.com/2016/09/09/news/pipeline-panel-recuses-itself-chairman-reassigned).
8. Office national de l'énergie. 27 janvier 2017. Ruling No. 1 — Consequences of the Energy East Hearing panel's recusal and how to recommence the Energy East hearing. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/3178887>.
9. Nombre de défauts, de lacunes et d'incohérences dans la demande déposée par TransCanada montrent que celle-ci est incomplète. Le présent rapport ne traite que du franchissement de trois cours d'eau. Les autres problèmes soulevés par les participants au processus d'examen comprennent notamment les suivants : information insuffisante sur les impacts négatifs potentiels sur l'environnement naturel; la sûreté de l'oléoduc après sa conversion pour qu'il puisse transporter du bitume dilué; manque d'information quant aux impacts socioéconomiques de l'oléoduc et aux émissions de gaz à effet de serre associées au projet.
10. Nikiforuk, A. 12 juillet 2016. « Why we Pretend to Clean Up Oil Spills ». Smithsonian Magazine. Accessible au [www.smithsonianmag.com/science-nature/oil-spill-cleanup-illusion-180959783/?no-ist](http://www.smithsonianmag.com/science-nature/oil-spill-cleanup-illusion-180959783/?no-ist); McClain-Vanderpool, L., et Myott, R. 2015. Bridger pipeline release. United States Environmental Protection Agency. Accessible au [www2.epa.gov/region8/bridger-pipeline-release](http://www2.epa.gov/region8/bridger-pipeline-release); Montana Department of Environmental Quality. 2015. Bridger pipeline's oil spill on the Yellowstone River near Glendive. Gouvernement du Montana. Accessible au [www.deq.mt.gov/yellowstonespill2015.mcp](http://www.deq.mt.gov/yellowstonespill2015.mcp); Palmer, B. 25 juillet 2015. « 5 years since massive tar sands oil spill, Kalamazoo River still not clean ». EcoWatch. Accessible à <http://ecowatch.com/2015/07/25/tar-sands-oil-spill-kalamazoo/2/>; United States Environmental Protection Agency. 2015. EPA's response to the Enbridge oil spill. United. Accessible au [www3.epa.gov/region5/enbridgespill/](http://www3.epa.gov/region5/enbridgespill/).
11. Minnesota Water Science Center. 2015. Bemidji crude oil research project. United States Geological Survey. Accessible à <http://mn.water.usgs.gov/projects/bemidji/>; Cozzarelli, I., Schreiber, M., Erickson, M., et Ziegler, A. 2015. « Arsenic Cycling in Hydrocarbon Plumes: Secondary Effects of Natural Attenuation ». (Résumé seulement.) Groundwater. DOI : 10.1111/gwat.12316; Song, L. 19 juin 2013. « What sickens people in oil spill, and how badly, is anybody's guess ». InsideClimate News. Accessible au [www.bloomberg.com/news/2013-06-19/what-sickens-people-in-oil-spills-and-how-badly-is-anybody-s-guess.html](http://www.bloomberg.com/news/2013-06-19/what-sickens-people-in-oil-spills-and-how-badly-is-anybody-s-guess.html); Eykelbosh, A. 2014. Short- and long-term health impacts of marine and terrestrial oil spills. Vancouver : Vancouver Coastal Health. Accessible au [www.vch.ca/media/VCH-health-impacts-oil-spill.pdf](http://www.vch.ca/media/VCH-health-impacts-oil-spill.pdf).
12. McGowan, E., et Song, L. 26 juin 2012. « The Dilbit Disaster: Inside the Biggest Oil Spill You've Never Heard Of ». InsideClimate News. Accessible à <https://insideclimatenews.org/content/dilbit-disaster-inside-biggest-oil-spill-youve-never-heard>.
13. Hasemeyer, D. 20 juillet 2016. « Enbridge's Kalamazoo Spill Saga Ends in \$177 Million Settlement ». InsideClimate News. Accessible à <https://insideclimatenews.org/news/20072016/enbridge-saga-end-department-justice-fine-epa-kalamazoo-river-michigan-dilbit-spill>.
14. Ibid.
15. Ibid.
16. Resurgence Environmental, et E-Tech International. 2016. Independent Primary Assessment of Husky Energy Oil Spill into the North Saskatchewan River. Accessible à <https://d3n8a8pro7vvhmx.cloudfront.net/idlenomore/pages/3003/attachments/original/1472837923/Resurgence-E-Tech-Report-on-Husky-Spill-with-appendices-Sept2nd-2016.pdf?1472837923>.
17. Axelrod, J. 4 août 2016. « Saskatchewan Heavy Oil Spill Highlights Pipeline Risks ». NRDC Expert Blog. Accessible au [www.nrdc.org/experts/josh-axelrod/saskatchewan-heavy-oil-spill-highlights-pipeline-risks](http://www.nrdc.org/experts/josh-axelrod/saskatchewan-heavy-oil-spill-highlights-pipeline-risks).

## RÉFÉRENCES ET NOTES

18. Healing, D. 24 février 2017. « Cleanup of oil spill in Sask. Cost \$107M, Husky Energy says ». La Presse canadienne. Accessible au [www.ctvnews.ca/business/cleanup-of-oil-spill-in-sask-cost-107m-husky-energy-says-1.3299947](http://www.ctvnews.ca/business/cleanup-of-oil-spill-in-sask-cost-107m-husky-energy-says-1.3299947).
19. National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine (NASEM). 2016. Spills of Diluted Bitumen from Pipelines: A Comparative Study of Environmental Fate, Effects, and Response. Accessible au [www.nap.edu/catalog/21834/spills-of-diluted-bitumen-from-pipelines-a-comparative-study-of](http://www.nap.edu/catalog/21834/spills-of-diluted-bitumen-from-pipelines-a-comparative-study-of).
20. Skinner, L., et Sweeney, S. 2012. The Impact of Tar Sands Pipeline Spills on Employment and the Economy. New York : Cornell University Global Labor Institute. Accessible au [www.ilr.cornell.edu/sites/ilr.cornell.edu/files/GLI\\_Impact-of-Tar-Sands-Pipeline-Spills.pdf](http://www.ilr.cornell.edu/sites/ilr.cornell.edu/files/GLI_Impact-of-Tar-Sands-Pipeline-Spills.pdf).
21. Bureau de la sécurité des transports du Canada. 21 avril 2017. Données sur les événements de pipeline à partir de janvier 2004 (fichier informatique de format CSV) Ottawa : Gouvernement du Canada. Accessible au [www.tsb.gc.ca/fra/stats/pipeline/csv/Pipe\\_Fra.csv](http://www.tsb.gc.ca/fra/stats/pipeline/csv/Pipe_Fra.csv).
22. Ibid.
23. Song, L. 19 septembre 2012. « Few Oil Pipeline Spills Detected by Much-Touted Technology ». InsideClimate News. Accessible à <https://insideclimatenews.org/news/20120919/few-oil-pipeline-spills-detected-much-touted-technology>.
24. Environmental Defence, Conseil des Canadiens, et Transition Initiative Kenora. 2016. Énergie Est : une menace à l'eau potable. Accessible à [http://equiterre.org/sites/fichiers/energie\\_est\\_-\\_une\\_menace\\_a\\_leau\\_potable.pdf](http://equiterre.org/sites/fichiers/energie_est_-_une_menace_a_leau_potable.pdf).
25. Conseil des Canadiens. Août 2014. « Where Oil Meets Water ». Accessible à <https://canadians.org/sites/default/files/publications/energyeast-waterways-0814.pdf>.
26. Entec. 11 juin 2014. « TransCanada Projet Oléoduc Énergie Est. Étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH », dans Oléoduc Énergie Est ltée. Octobre 2014. Demande relative au Projet Énergie Est. Volume 4 : Conception du pipeline. Annexe 4-35 : Étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH — Tronçon du Québec, Rivière des Outaouais. p. 1. Accessible au [www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc\\_energie-est/documents/PR1.4.14.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc_energie-est/documents/PR1.4.14.pdf).  
La population peut consulter cette étude sur le site web du BAPE seulement. En effet, TransCanada a demandé à l'ONÉ de retirer les versions française et anglaise de cette étude, et l'ONÉ a obtempéré.
27. Hydro-Québec. La centrale de Carillon. Accessible au [www.hydroquebec.com/visitez/laurentides/carillon.html](http://www.hydroquebec.com/visitez/laurentides/carillon.html).
28. Wikipédia. List of rivers by discharge. Accessible à [https://en.wikipedia.org/wiki/List\\_of\\_rivers\\_by\\_discharge](https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_rivers_by_discharge).
29. International Niagara Board of Control. (2017) « Section 2 : The 1950 Niagara Treaty ». Accessible à [http://www.ijn.org/en/\\_inbc/FAQ\\_2](http://www.ijn.org/en/_inbc/FAQ_2).
30. Energy East Pipeline Ltd. 2016. Consolidated Application. Volume 13 : Maps. Appendix 13-14 : Ontario East Segment Aerial Overview Map (Sheet 14). Accessible à [https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/2967829/A76994-3\\_V13\\_Appendix\\_13-14\\_Aerial\\_Overview\\_Map\\_Ontario\\_East\\_Sheet\\_14\\_-\\_A5A6Q9.pdf?nodeid=2967536&vernum=-2](https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/2967829/A76994-3_V13_Appendix_13-14_Aerial_Overview_Map_Ontario_East_Sheet_14_-_A5A6Q9.pdf?nodeid=2967536&vernum=-2).
31. Environmental Defence, Conseil des Canadiens, et Transition Initiative Kenora. 2016. Énergie Est : une menace à l'eau potable. Accessible à [http://equiterre.org/sites/fichiers/energie\\_est\\_-\\_une\\_menace\\_a\\_leau\\_potable.pdf](http://equiterre.org/sites/fichiers/energie_est_-_une_menace_a_leau_potable.pdf). Il est important de noter que l'oléoduc Énergie Est franchirait également la rivière L'Assomption en amont des prises d'eau potable de Repentigny et de L'Assomption, deux grandes municipalités situées sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent et en amont de nombreux autres plans d'eau et cours d'eau de la région. Cependant, le présent rapport se concentre principalement sur le franchissement de la rivière des Outaouais, du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Assiniboine en raison de l'insuffisance des informations fournies quant à la manière dont s'effectuera la traversée de ces trois cours d'eau. Une carte préparée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) offre une vue d'ensemble des communautés faisant partie du Grand Montréal : [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/carte/2015\\_cmm\\_general\\_8x11.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/carte/2015_cmm_general_8x11.pdf).
32. Fuamba, M., et Silvestri, V. 2015. Étude sur les traverses de cours d'eau dans le cadre de la construction et de l'exploitation des pipelines au Québec. Montréal : Polytechnique Montréal. Accessible à <https://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTRA03.pdf>.
33. Bien que cela soit déjà clairement indiqué dans la demande déposée par TransCanada dans le cadre des audiences sur le projet Énergie Est, l'étude précédemment citée (voir note no 32) le mentionne également à la page 128 : « Le tracé du pipeline prévu dans le cadre du projet Oléoduc Énergie Est n'est pas encore totalement établi, mais traverserait plusieurs cours d'eau au Québec. »
34. Communauté métropolitaine de Montréal. 2015. Rapport de consultation publique de la Commission de l'Environnement, Communauté métropolitaine de Montréal. Projet oléoduc Énergie Est, TransCanada. Accessible à [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/20160121\\_transCanada\\_RapportConsultation.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20160121_transCanada_RapportConsultation.pdf).
35. Savaria Experts-Conseils inc. 2015. Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada. Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Premier rapport technique. Accessible au [www.ledevoir.com/documents/pdf/rapport\\_oleoduc\\_deversement.pdf](http://www.ledevoir.com/documents/pdf/rapport_oleoduc_deversement.pdf).
36. Services de l'Environnement et des Communications de la Ville de Laval. Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada. Mémoire de la Ville de Laval déposé dans le la consultation publique de la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal. Accessible au [www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Nouvelles/memoire-laval-oleoduc-energie-est.pdf](http://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Nouvelles/memoire-laval-oleoduc-energie-est.pdf).

## RÉFÉRENCES ET NOTES

37. Savaria Experts-Conseils inc. 2015. Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada. Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Premier rapport technique. Accessible au [www.ledevoir.com/documents/pdf/rapport\\_oleoduc\\_deversement.pdf](http://www.ledevoir.com/documents/pdf/rapport_oleoduc_deversement.pdf).
38. Ibid.
39. Comité de désignation patrimoniale de la rivière des Outaouais. 2005. Une étude de base pour la mise en candidature de la rivière des Outaouais au Réseau des rivières du patrimoine canadien. Montréal : Quebec-Labrador Foundation. Accessible à <http://ottawariver.org/pdf/0-ORHDC.pdf>.
40. Environnement et Changement climatique Canada. 4 avril 2017. Refuge d'oiseaux migrateurs de l'île-Carillon. Accessible au <https://www.ec.gc.ca/ap-pa/default.asp?lang=Fr&n=9920FA7F-1>.
41. Parcs Canada. 28 juillet 2016. La rivière des Outaouais est désignée rivière du patrimoine canadien. Communiqué de presse. Accessible à <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=1105159>.
42. Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). 2017. Parc national d'Oka. Accessible au [www.sepaq.com/pq/oka/index.dot?language\\_id=2](http://www.sepaq.com/pq/oka/index.dot?language_id=2).
43. Ville de Montréal. 2016. Parc-nature Cap Saint-Jacques. Accessible à <http://parcs-nature.com/public/cap-saint-jacques>.
44. Entec. 11 juin 2014. « TransCanada Projet Oléoduc Énergie Est Étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH », dans Oléoduc Énergie Est Itée. Octobre 2014. Demande relative au Projet Énergie Est. Volume 4 : Conception du pipeline. Annexe 4-35 : Étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH — Tronçon du Québec, Rivière des Outaouais. p. 1. Accessible au [www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc\\_energie-est/documents/PR1.4.14.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc_energie-est/documents/PR1.4.14.pdf).
45. Association canadienne de pipelines d'énergie. 2017. About pipelines. How are pipelines installed across rivers? Accessible au [www.aboutpipelines.com/en/blog/how-are-pipelines-installed-across-rivers/](http://www.aboutpipelines.com/en/blog/how-are-pipelines-installed-across-rivers/).
46. Ibid. (Traduction libre.)
47. Entec. 11 juin 2014. « TransCanada Projet Oléoduc Énergie Est Étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH », dans Oléoduc Énergie Est Itée. Octobre 2014. Demande relative au Projet Énergie Est. Volume 4 : Conception du pipeline. Annexe 4-35 : Étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH — Tronçon du Québec, Rivière des Outaouais. p. 1. Accessible au [www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc\\_energie-est/documents/PR1.4.14.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc_energie-est/documents/PR1.4.14.pdf).
48. Energy East Pipeline Ltd. Avril 2016. Energy East Project. Consolidated Application, Volume 4: Pipeline Design. Appendix 4-45: PLACEHOLDER — HMM Trenchless Crossing Feasibility Report — Rivière des Outaouais. Accessible à [https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/2957509/A76921%2D24\\_V4\\_Appendix\\_4%2D45\\_PLACEHOLDER\\_Horizontal\\_Directional\\_Drilling\\_Riviere\\_des\\_Outouais\\_%2D\\_A5A1K1.pdf?nodeid=2957512&vernum=1](https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/2957509/A76921%2D24_V4_Appendix_4%2D45_PLACEHOLDER_Horizontal_Directional_Drilling_Riviere_des_Outouais_%2D_A5A1K1.pdf?nodeid=2957512&vernum=1).
49. Tim Duboyce, porte-parole de TransCanada. 23 février 2017. Courriel envoyé à Audra Lim. Rapporté dans : Lim, A. 5 avril 2017. « The Standoff That Never Ended ». Fusion. Accessible à <http://fusion.net/the-standoff-that-never-ended-1794041575>.
50. Environmental Defence. 31 août 2016. Time to Pull the Plug on the NEB's Botched Energy East Review. Accessible à <http://environmentaldefence.ca/2016/08/31/time-pull-plug-nebs-botched-energy-east-review/>.
51. Équiterre. 14 septembre 2016. Où en sommes-nous avec Énergie Est? Accessible au [www.equiterre.org/actualite/ou-en-sommes-nous-avec-energie-est](http://www.equiterre.org/actualite/ou-en-sommes-nous-avec-energie-est).
52. Sentinelle Outaouais. 26 février 2015. Mise à jour : projet de l'oléoduc Énergie Est. Accessible au [www.ottawariverkeeper.ca/fr/mise-jour-projet-de-l-oleoduc-energie-est/](http://www.ottawariverkeeper.ca/fr/mise-jour-projet-de-l-oleoduc-energie-est/).
53. Écologie Ottawa. 20 mai 2016. TransCanada's Incomplete Application to the National Energy Board Provides More Evidence for What We Already Knew. Accessible à <https://ecologyottawa.ca/2016/05/20/transcanadas-incomplete-application-to-the-national-energy-board-provides-more-evidence-for-what-we-already-knew/comment-page-1/>.
54. Nature Canada. 16 juin 2016. NEB Jumps the Gun with Incomplete Energy East Application. Accessible à <https://naturecanada.ca/news/blog/neb-jumps-the-gun-with-incomplete-energy-east-application-2/>.
55. Conseil des Canadiens. 17 juin 2016. NEB hearings on Energy East to begin on August 8, Trudeau to make decision by September 2018. Accessible à <https://canadians.org/blog/neb-hearings-energy-east-begin-august-8-trudeau-make-decision-september-2018>.
56. Communauté métropolitaine de Montréal. 9 juin 2016. Lettre adressée à l'ONÉ. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2985898>.
57. Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil. 7 septembre 2016. Lettre adressée à l'ONÉ, à laquelle est jointe une résolution adoptée par la MRC. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/3052031>.
58. O'Reilly et Associés, Avocats, pour le Conseil des Mohawks de Kanesatake. Lettre adressée à l'ONÉ ayant pour objet : Incompleteness of TransCanada's Energy East application. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2982246>.
59. Det Norske Veritas GL. (2015). Impacts to the Natural Environment preliminary assessment report. Commission de l'énergie de l'Ontario. Accessible à [http://cf.oeb.ca/html/oebenergyeast/documents/finalreports/final%20report\\_Assessment%20of%20Energy%20East%20project%20application%20-%20Environmental%20Impact.pdf](http://cf.oeb.ca/html/oebenergyeast/documents/finalreports/final%20report_Assessment%20of%20Energy%20East%20project%20application%20-%20Environmental%20Impact.pdf).

## RÉFÉRENCES ET NOTES

60. EnergyEast Ltd. TransCanadaPipeLines Limited. Mai 2016. Consolidated Application. Volume 1: Application and Project Overview. Section 2: Project Overview. p. 2-40: tableau 2-3 intitulé Trenchless Watercourse Crossings along the Energy East Pipeline (CA Rev. 0). Accessible à [https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/2957695/A76905%2D4\\_V1\\_Sec2\\_Project\\_Overview\\_%2D\\_A5A0G7.pdf?nodeid=2957146&vernum=2](https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/2957695/A76905%2D4_V1_Sec2_Project_Overview_%2D_A5A0G7.pdf?nodeid=2957146&vernum=2); Energy East Pipeline Ltd. Lettre adressée à l'ONÉ ayant pour objet : Energy East Pipeline Ltd. (Energy East). TransCanada PipeLines Limited (TransCanada). Energy East Project and Asset Transfer Applications (Consolidated Application). Consolidated Application Supplemental Report No. 1. Board File OF-Fac-Oil-E266-2014-01-02. p. 4. Accessible à [https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/3004960/A78286%2D1\\_Consolidated\\_Application\\_Supplemental\\_Report\\_No\\_1\\_Cover\\_Letter\\_%2D\\_A5D5Q8.pdf?nodeid=3005347&vernum=-2](https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/3004960/A78286%2D1_Consolidated_Application_Supplemental_Report_No_1_Cover_Letter_%2D_A5D5Q8.pdf?nodeid=3005347&vernum=-2).
61. Fuamba, M., et Silvestri, V. 2015. Étude sur les traverses de cours d'eau dans le cadre de la construction et de l'exploitation des pipelines au Québec. Montréal : Polytechnique Montréal. p. 122. Accessible à <https://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTRA03.pdf>.
62. Ibid.
63. Oléoduc Énergie Est Itée. Watercourse Crossing Methods. New Build Pipeline. Accessible au [www.energyeastpipeline.com/wp-content/uploads/2015/10/Energy-East-Pipeline-Watercourse-Crossing-Methods.pdf](http://www.energyeastpipeline.com/wp-content/uploads/2015/10/Energy-East-Pipeline-Watercourse-Crossing-Methods.pdf).
64. Energy East Pipeline Ltd. Mai 2016. Energy East Project. Consolidated Application. Environmental and Socio-Economic Assessment. Volume 23: Nationwide Environmental Reports. Contingency Crossings and Alternate Crossings. Effects Assessment on Fish and Fish Habitat, Alberta Through New Brunswick. p. 90. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2968179>.
65. Environmental Defence, Conseil des Canadiens, et Transition Initiative Kenora. 2016. Énergie Est : une menace à l'eau potable. p. 10. Accessible à [http://equiterre.org/sites/fichiers/energie\\_est\\_-\\_une\\_menace\\_a\\_leau\\_potable.pdf](http://equiterre.org/sites/fichiers/energie_est_-_une_menace_a_leau_potable.pdf).
66. Fuamba, M., et Silvestri, V. 2015. Étude sur les traverses de cours d'eau dans le cadre de la construction et de l'exploitation des pipelines au Québec. Montréal : Polytechnique Montréal. p. 135. Accessible à <https://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTRA03.pdf>.
67. Gouvernement du Canada. 2017. Registre public des espèces en péril. Accessible au [www.registrelp-sararegistry.gc.ca/sar/index/default\\_f.cfm?stye=species&advkeywords=&op=2&locid=0&taxid=0&desid=0&schid=0&desID2=0&common=&population=&cosID=0&sort=6](http://www.registrelp-sararegistry.gc.ca/sar/index/default_f.cfm?stye=species&advkeywords=&op=2&locid=0&taxid=0&desid=0&schid=0&desID2=0&common=&population=&cosID=0&sort=6).
68. Communauté métropolitaine de Québec. Oléoduc. Mémoire sur le projet Énergie Est. Accessible au [www.cmquebec.qc.ca/eau/oleoduc](http://www.cmquebec.qc.ca/eau/oleoduc).
69. Ibid.
70. Pêches et Océans Canada. 2005. Le golfe Saint-Laurent, un écosystème unique. Plateforme pour la gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GIGSL). Accessible au [http://www.dfo-mpo.gc.ca/library/318989\\_f.pdf](http://www.dfo-mpo.gc.ca/library/318989_f.pdf).
71. Ici Radio-Canada. 28 décembre 2015. Énergie Est comporte des risques élevés pour les rivières du Québec, selon une étude.
72. Ici Radio-Canada. 28 décembre 2015. Énergie Est comporte des risques élevés pour les rivières du Québec, selon une étude. Accessible à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/757181/etude-polytechnique-berge-st-laurent-fleuve-risque-transcanada>.
73. Fuamba, M., et Silvestri, V. 2015. Étude sur les traverses de cours d'eau dans le cadre de la construction et de l'exploitation des pipelines au Québec. Montréal : Polytechnique Montréal. p. 136. Accessible à <https://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTRA03.pdf>.
74. Golder Associates. 12 mars 2015. « Energy East Pipeline (New-Build Portion): Hydrotechnical Hazards Phase II Assessment », dans Energy East Project. Consolidated Application. Vol 4: Pipeline Design. Appendix 4-8. p. 44. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2958038>.
75. Golder Associates. 13 mars 2015. « Oléoduc Énergie Est (nouveau tronçon à construire), Évaluation de phase II des risques hydrotechniques », dans Oléoduc Énergie Est Itée. Avril 2016. Projet Énergie Est. Demande consolidée. Volume 4 : Conception du pipeline. Annexe 4-8 (l'information omise devrait apparaître à la p. 46). Accessible au [www.oleoducenergieest.com/reg-files/R%20C3%A9glementaire/08\\_Demande%20consolid%C3%A9e%20E2%80%93%20Volume%204%20E2%80%93%20Conception%20du%20pipeline%20E2%80%93%20Annexes%20g%C3%A9n%C3%A9rales%20E2%80%93%20Dossier%201/A76912-14%20V4\\_Annexe\\_4-8\\_Golder\\_G%C3%A9orisques\\_Hydrotechnique\\_Phase\\_2\\_1de8%20-%20A5A0R7.pdf](http://www.oleoducenergieest.com/reg-files/R%20C3%A9glementaire/08_Demande%20consolid%C3%A9e%20E2%80%93%20Volume%204%20E2%80%93%20Conception%20du%20pipeline%20E2%80%93%20Annexes%20g%C3%A9n%C3%A9rales%20E2%80%93%20Dossier%201/A76912-14%20V4_Annexe_4-8_Golder_G%C3%A9orisques_Hydrotechnique_Phase_2_1de8%20-%20A5A0R7.pdf).
76. Fuamba, M., et Silvestri, V. 2015. Étude sur les traverses de cours d'eau dans le cadre de la construction et de l'exploitation des pipelines au Québec. Montréal : Polytechnique Montréal. p. 119. Accessible à <https://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTRA03.pdf>. Cela est également mentionné dans : Ici Radio-Canada. 28 décembre 2015. Énergie Est comporte des risques élevés pour les rivières du Québec, selon une étude. Accessible à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/757181/etude-polytechnique-berge-st-laurent-fleuve-risque-transcanada>.

## RÉFÉRENCES ET NOTES

77. Hatch Mott MacDonald. 27 février 2015. « St. Lawrence River Tunnel Feasibility/DBM Report ». In Energy East Pipeline Ltd. Avril 2016. Energy East Project. Consolidated Application. Volume 4: Pipeline Design. Appendix 4-66. Accessible à [https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/2957733/A76924-22\\_V4\\_Appendix\\_4-66\\_St\\_Lawrence\\_Tunnel\\_Feasibility\\_Design\\_Basis\\_Memorandum\\_Report\\_-\\_A5A1S4.pdf?nodeid=2957397&vernum=1](https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/2957733/A76924-22_V4_Appendix_4-66_St_Lawrence_Tunnel_Feasibility_Design_Basis_Memorandum_Report_-_A5A1S4.pdf?nodeid=2957397&vernum=1).
78. Ibid., p. 13.
79. Ibid., p. 14.
80. Air Worldwide. Octobre 2013. Study of Impact and the Insurance and Economic Cost of a Major Earthquake in British Columbia and Ontario/Québec. Étude commandée par le Bureau d'assurance du Canada. p. 4-6. Accessible à <http://assets.ibc.ca/Documents/Disaster/IBC-Earthquake-Economic-Study-Summary.pdf>.
81. Hatch Mott MacDonald. 27 février 2015. « St. Lawrence River Tunnel Feasibility/DBM Report ». In Energy East Pipeline Ltd. Avril 2016. Energy East Project. Consolidated Application. Volume 4: Pipeline Design. Appendix 4-66. Accessible à [https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/2957733/A76924-22\\_V4\\_Appendix\\_4-66\\_St\\_Lawrence\\_Tunnel\\_Feasibility\\_Design\\_Basis\\_Memorandum\\_Report\\_-\\_A5A1S4.pdf?nodeid=2957397&vernum=1](https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/2957733/A76924-22_V4_Appendix_4-66_St_Lawrence_Tunnel_Feasibility_Design_Basis_Memorandum_Report_-_A5A1S4.pdf?nodeid=2957397&vernum=1).
82. Alexandre Shields. 21 septembre 2016. « TransCanada a commencé ses relevés sismiques dans le Saint-Laurent ». Le Devoir. Accessible au [www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/480462/energie-est-transcanada-a-commence-ses-relevés-sismiques-dans-le-saint-laurent](http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/480462/energie-est-transcanada-a-commence-ses-relevés-sismiques-dans-le-saint-laurent).
83. Energy East Ltd. TransCanada PipeLines Limited. Mai 2016. Consolidated Application. Volume 1 : Application and Project Overview. Section 2 : Project Overview. p. 2-40 : tableau 2-3 intitulé Trenchless Watercourse Crossings along the Energy East Pipeline (CA Rev. 0). Accessible à [https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/2957695/A76905%2D4\\_V1\\_Sec2\\_Project\\_Overview\\_%2D\\_A5A0G7.pdf?nodeid=2957146&vernum=2](https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll/fetch/2000/90464/90552/2432218/2540913/2543426/2995824/2957695/A76905%2D4_V1_Sec2_Project_Overview_%2D_A5A0G7.pdf?nodeid=2957146&vernum=2).
84. Oléoduc Énergie Est Ltée. Mars 2014. Projet de l'Oléoduc Énergie Est. Description de projet. Volume 1. p. 4-7. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2428678>.
85. Oléoduc Énergie Est Ltée. Mars 2014. Projet de l'Oléoduc Énergie Est. Description de projet. Volume 2. p. 1-25. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2431083>.  
TransCanada. Mars 2014. Energy East Pipeline Project. Project Description. Volume 2. p. 1-23. Accessible au <http://www.energyeastpipeline.com/wp-content/uploads/2014/03/Energy-East-Project-Description-Volume-2.pdf>.
86. Genivar, Stantec, et Associated Engineering. Avril 2012. Assiniboine River Water Demand Study. Report to Manitoba Conservation and Water. Accessible au [www.parc.ca/rac/fileManagement/upload/2ARWDS\\_Final\\_Report\\_April\\_23\\_2012.pdf](http://www.parc.ca/rac/fileManagement/upload/2ARWDS_Final_Report_April_23_2012.pdf).
87. Environmental Defence, Conseil des Canadiens, et Transition Initiative Kenora. 2016. Énergie Est : une menace à l'eau potable. Accessible à [http://equiterre.org/sites/fichiers/energie\\_est\\_-\\_une\\_menace\\_a\\_leau\\_potable.pdf](http://equiterre.org/sites/fichiers/energie_est_-_une_menace_a_leau_potable.pdf).
88. Manitoba Energy Justice Coalition. Février 2015. Potential Impacts of the Energy East Pipeline on the City of Winnipeg. Accessible au [www.mbenergyjustice.org/report\\_eep\\_winnipeg\\_may25](http://www.mbenergyjustice.org/report_eep_winnipeg_may25).
89. Det Norske Veritas GL. (2015). Impacts to the Natural Environment preliminary assessment report. Commission de l'énergie de l'Ontario. Accessible au [www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/documents/parttwo/Presentation%20Natural Environment.pdf](http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/documents/parttwo/Presentation%20Natural%20Environment.pdf).
90. Les cartes détaillées et les tableaux de référence des traversées de cours d'eau présentés dans la demande ne montrent que les cours d'eau qui seront franchis par le nouveau tronçon de l'oléoduc. Les tableaux ne tiennent pas compte de la majeure partie du trajet puisque le tronçon qui sera converti (à part quelques exceptions) couvre une plus longue distance que le nouveau tronçon situé dans l'Est de l'Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Veuillez consulter, par exemple, la carte détaillée du trajet de l'oléoduc dans la région de Portage la Prairie accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2968015>, qui ne montre qu'une des traversées comprises dans les tableaux de référence, soit celle de la rivière Assiniboine.
91. Hildebrandt, A. 4 février 2014. « Pipeline rupture report raises questions about TransCanada inspections ». CBC News. Accessible au [www.cbc.ca/news/canada/pipeline-rupture-report-raises-questions-about-transcanada-inspections-1.2521959](http://www.cbc.ca/news/canada/pipeline-rupture-report-raises-questions-about-transcanada-inspections-1.2521959).
92. Prest, A. 28 juillet 2015. « 2014 pipeline explosion result of pre-existing crack: TSB ». Winnipeg Free Press. Accessible au [www.winnipegfreepress.com/local/2014-pipeline-explosion-result-of-pre-existing-crack-TSB-318930001.html](http://www.winnipegfreepress.com/local/2014-pipeline-explosion-result-of-pre-existing-crack-TSB-318930001.html).
93. Bureau de la sécurité des transports du Canada. Avril 1996. Pipeline Occurrence Report. Natural Gas Pipeline Rupture. Report Number P96H0012. Accessible au [www.tsb.gc.ca/eng/rapports-reports/pipeline/1996/p96h0012/p96h0012.pdf](http://www.tsb.gc.ca/eng/rapports-reports/pipeline/1996/p96h0012/p96h0012.pdf).
94. Gouvernement du Manitoba. Mars 2015. La lutte contre les inondations au Manitoba. Histoire et contexte des ouvrages de protection contre les inondations au Manitoba. Accessible au [www.gov.mb.ca/asset\\_library/fr/spring\\_outlook/flood\\_fighting\\_2015.fr.pdf](http://www.gov.mb.ca/asset_library/fr/spring_outlook/flood_fighting_2015.fr.pdf); Gouvernement du Manitoba. Renseignements sur les inondations au Manitoba. Accessible au [www.gov.mb.ca/flooding/history/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/flooding/history/index.fr.html).

## RÉFÉRENCES ET NOTES

95. Genivar, Stantec, et Associated Engineering. Avril 2012. Assiniboine River Water Demand Study. Report to Manitoba Conservation and Water. Accessible au [www.parc.ca/rac/fileManagement/upload/2ARWDS\\_Final\\_Report\\_April\\_2012\\_23.pdf](http://www.parc.ca/rac/fileManagement/upload/2ARWDS_Final_Report_April_2012_23.pdf); Environmental Defence, Conseil des Canadiens, et Transition Initiative Kenora. 2016. Énergie Est : une menace à l'eau potable. Accessible à [http://equiterre.org/sites/fchiers/energie\\_est\\_-\\_une\\_menace\\_a\\_leau\\_potable.pdf](http://equiterre.org/sites/fchiers/energie_est_-_une_menace_a_leau_potable.pdf).
96. Glover, C. 2 mai 2013. « Portage Diversion breaches, floods surrounding land ». CBC News. Accessible au [www.cbc.ca/news/canada/manitoba/portage-diversion-breaches-floods-surrounding-land1.1305725](http://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/portage-diversion-breaches-floods-surrounding-land1.1305725).
97. Portage la Prairie Crescent Lake Use Citizens' Committee. 13 juin 2016. Report to Community Services Committee. Accessible au [www.portageonline.com/images/stories/2newsphotos/06/2016\\_-\\_JUN/NEWS/Crescent\\_Lake\\_Committee.pdf](http://www.portageonline.com/images/stories/2newsphotos/06/2016_-_JUN/NEWS/Crescent_Lake_Committee.pdf).
98. Manitoba Parks. Printemps 2013. Portage Spillway Provincial Park. Draft Management Plan. Accessible au [www.gov.mb.ca/sd/parks/consult/pdf/june\\_18/portage\\_spillway\\_dmp.pdf](http://www.gov.mb.ca/sd/parks/consult/pdf/june_18/portage_spillway_dmp.pdf).
99. Entec. 24 juillet 2014. « TransCanada Pipelines Energy East. HDD Preliminary Feasibility Review. Manitoba: Assiniboine River ». In Energy East Pipeline Ltd. Mai 2016. Energy East Project. Consolidated Application. Volume 5: Conversion. Appendix 32-5: HDD Crossing Feasibility Study — Assiniboine River. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2957413>.
100. Association canadienne de pipelines d'énergie. 2017. About pipelines. How are pipelines installed across rivers? Accessible au [www.aboutpipelines.com/en/blog/how-are-pipelines-installed-across-rivers/](http://www.aboutpipelines.com/en/blog/how-are-pipelines-installed-across-rivers/).
101. Entec. 24 juillet 2014. « TransCanada Pipelines Energy East. HDD Preliminary Feasibility Review. Manitoba: Assiniboine River ». In Energy East Pipeline Ltd. Mai 2016. Energy East Project. Consolidated Application. Volume 5: Conversion. Appendix 32-5: HDD Crossing Feasibility Study — Assiniboine River. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2957413>.
102. Energy East Pipeline Ltd. Mai 2016. Energy East Project. Consolidated Application. Volume 5: Conversion. Section 4: Construction of New Pipeline and Related Facilities. p. 6-4. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2957949>.
103. Energy East Pipeline Ltd. Mai 2016. Energy East Project. Consolidated Application. Volume 5: Conversion. Appendix 33-5: Assiniboine River Open Cut Reference Drawing. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2958082>.
104. Energy East Pipeline Ltd. Mai 2016. Energy East Project. Consolidated Application. Volume 5: Conversion. Section 4: Construction of New Pipeline and Related Facilities. p. 6-4. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2957949>; Energy East Pipeline Ltd. Mai 2016. Energy East Project. Consolidated Application. Volume 5: Conversion. Appendix 32-5: HDD Crossing Feasibility Study — Assiniboine River. p. iii. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2957413>.
105. Energy East Pipeline Ltd. Mai 2016. Energy East Project. Consolidated Application. Volume 5: Conversion. Appendix 32-5: HDD Crossing Feasibility Study — Assiniboine River. Accessible à <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2957413>.
106. Gouvernement du Canada. 10 février 2017. Modernisation de l'Office national de l'énergie : Le comité d'experts. Accessible au [www.modernisation-one.ca/one-bienvenue](http://www.modernisation-one.ca/one-bienvenue).